FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DU KIT



Trousse Nom du produit Bio-Plex Pro Human Diabetes Assay

Trousse Numéro (s) de catalogue 171A7001M, 171A7010M, 171W7001M, 171W7002M

Date de révision 07-févr.-2024

Contenu du kit

| Numéro (s) de catalogue | Nom du produit |
|---|---|
| 9723892, 9703892, 9704415, 10014822, 10014823 | Bio-Plex Assay Buffer |
| 171D70001, 10018258, 171D70050 | Bio-Plex Pro Human Diabetes Standard |
| 171304040, 10027955, 12006121, 12005850 | Bio-Plex Pro Assays 10X Wash Buffer |
| 10018260 | Bio-Plex Human Diabetes 10-Plex Beads |
| 12010716 | Human Diabetes, Control |
| 10018262 | Bio-Plex Pro Human Diabetes 10-Plex Detection |
| 10032400, 10031831, 12005852 | Bio-Plex Detection Antibody Diluent HB |
| 10014641, 9704423, 9703895, 171305043, 10022628, 10041561, | Bio-Plex Sample Diluent |
| 12005851 | |
| 9703888, 9704424, 171305042, 171304080M, 10022368, 12005853 | Bio-Plex Standard Diluent |
| 171304501, 9704418, 9703887, 9703897 | Streptavidin-PE |

KITE / FR Page 1/120



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 14-nov.-2023 Numéro de révision 1.5

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Bio-Plex Assay Buffer

Numéro (s) de catalogue 9723892, 9703892, 9704415, 10014822, 10014823

Nanoforms non applicable

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandéeSubstances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Siège social Fabricant

Bio-Rad Laboratories Inc.

Bio-Rad Laboratories, Life Science Group
Bio-Rad
1000 Alfred Nobel Drive
2000 Alfred Nobel Drive
3 bld Ra
Hercules, CA 94547
Hercules, California 94547
92430 M

USA USA

Entité légale / adresse de contact

3 bld Raymond Poincaré 92430 Marnes-la-Coquette

France

Bio-Rad Laboratories N.V

Winninglaan 3 BE-9140 Temse Belgique

Bio-Rad Laboratories AG

Pra Rond 23 1785 Cressier FR

Suisse

Pour plus d'informations, contacter

Service technique 00 800 00 246723

qcfragen@bio-rad.com cts.benelux@bio-rad.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures

sur 24

CHEMTREC France: 33-975181407 CHEMTREC Belgique: 32-28083237

CHEMTREC Suisse: 41-435082011

Tox Info Sussie: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.2. Éléments d'étiquetage

EGHS / FR Page 2 / 120

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Le produit ne contient aucune substance considérée comme dangereuse pour la santé à la concentration considérée

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Aucune information disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Transporter la victime à l'air frais.

Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.

Consulter un médecin.

Contact avec la peau En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver la peau

avec de l'eau et du savon.

Ingestion Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

EGHS / FR Page 3 / 120

Bio-Plex Assay Buffer Date de révision 14-nov.-2023

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucune information disponible. chimique

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet **et précautions pour les pompiers** de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristesUtiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en placant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation Mettre en place une ventilation adaptée.

sans danger

d'hygiène

Remarques générales en matière

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver conformément aux instructions du produit et de l'étiquette.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

(RMM)

EGHS / FR Page 4/120

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites

d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Aspect solution aqueuse

CouleurincoloreOdeurInodore.

Seuil olfactif Aucune information disponible

<u>Propriété</u> <u>Valeurs</u> <u>Remarques • Méthode</u>

Point de fusion / point de

congélation

0 °C

Point d'ébullition initial et intervalle 100 °C

d'ébullition

Inflammabilité

Aucune donnée disponible

Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures

Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures

Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

EGHS / FR Page 5 / 120

Bio-Plex Assay Buffer Date de révision 14-nov.-2023

Point d'éclair Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Température de décomposition

Miscible à l'eau

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune information disponible

Aucune information disponible

pH (en solution aqueuse) Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Viscosité cinématique

Hydrosolubilité

Viscosité dynamique

Solubilité(s) Aucune donnée disponible Coefficient de partage Aucune donnée disponible Pression de vapeur Aucune donnée disponible Densité relative Aucune donnée disponible Masse volumique apparente Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Densité de liquide Densité de vapeur

Caractéristiques des particules Granulométrie

Distribution granulométrique

Aucun(e) connu(e)

Aucune information disponible

Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Stabilité

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts

mécaniques

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun(e).

Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Evitez tout contact avec les métaux. Ce produit contient de l'azide de sodium. L'azide de sodium peut réagir avec le cuivre, le laiton, le plomb et la soudure dans les systèmes de tuyauterie pour former des composés explosifs et des gaz toxiques.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

EGHS / FR **Page** 6 / 120

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Aucune information disponible

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Aucune information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

EGHS / FR Page 7/120

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

Toxicité pour le milieu aquatique

inconnue

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aucune information disponible.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales. Rincer fréquemment les tuyaux à l'eau si vous jetez des solutions contenant de l'azide de sodium dans les systèmes de canalisations métalliques.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<u>IATA</u>

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

EGHS / FR Page 8/120

Date de révision 14-nov.-2023

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

non réglementé 14.4 Groupe d'emballage 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

14.1 Numéro ONU non réglementé 14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Allemagne

Classe de danger pour le milieu non dangereux pour l'eau (nwg) aquatique (WGK)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

EGHS / FR Page 9 / 120

Date de révision 14-nov.-2023

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non applicable

Inventaires internationaux

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique

Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »

| Méthode de classification | |
|---|-------------------|
| | NAZOL I CP. Z |
| Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP] | Méthode utilisée |
| Toxicité aiguë par voie orale | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - gaz | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard | Méthode de calcul |
| Corrosion/irritation cutanée | Méthode de calcul |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation respiratoire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation cutanée | Méthode de calcul |
| Mutagénicité | Méthode de calcul |
| Cancérogénicité | Méthode de calcul |
| Toxicité pour la reproduction | Méthode de calcul |
| STOT - exposition unique | Méthode de calcul |
| STOT - exposition répétée | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique aiguë | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique chronique | Méthode de calcul |
| Danger par aspiration | Méthode de calcul |
| Ozone | Méthode de calcul |

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

EGHS / FR Page 10 / 120

Bio-Plex Assay Buffer Date de révision 14-nov.-2023

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Remarque sur la révision Reformatage et mise à jour des informations existantes

Date de révision 14-nov.-2023

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

EGHS / FR Page 11/120



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 16-mai-2023 Numéro de révision 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Bio-Plex Pro Human Diabetes Standard

Numéro (s) de catalogue 171D70001, 10018258, 171D70050

Nanoforms non applicable

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandéeSubstances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<u>Siège social</u>
Bio-Rad Laboratories Inc.

Fabricant
Bio-Rad Laboratories, Life Science Group
Bio-Rad

1000 Alfred Nobel Drive
Hercules, CA 94547

Bio rida Eaboratorio, Elio
2000 Alfred Nobel Drive
Hercules, CAlifornia 94547

USA USA

Entité légale / adresse de contact

3 bld Raymond Poincaré 92430 Marnes-la-Coquette

France

Bio-Rad Laboratories N.V

Winninglaan 3 BE-9140 Temse Belgique

Bio-Rad Laboratories AG

Pra Rond 23 1785 Cressier FR

Suisse

Pour plus d'informations, contacter

Service technique 00 800 00 246723

qcfragen@bio-rad.com cts.benelux@bio-rad.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures

sur 24

CHEMTREC France: 33-975181407 CHEMTREC Belgique: 32-28083237

CHEMTREC Suisse: 41-435082011

Tox Info Sussie: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.2. Éléments d'étiquetage

EGHS / FR Page 12 / 120

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

| Nom chimique | % massique | Numéro d'enregistrement REACH | CE n° (numéro d'index UE) | Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP] | Limite de concentration spécifique (LCS) | Facteur M | Facteur M (long terme) |
|-------------------|---------------|-------------------------------------|---------------------------------|---|---|-----------|------------------------------|
| Secret industriel | 5 - 10 | Aucune donnée disponible | Répertorié | Aucune donnée disponible | - | - | - |

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

| Nom chimique | DL50 par voie | DL50 par voie | Inhalation, CL50 - 4 | Inhalation, CL50 - 4 | Inhalation, CL50 - 4 |
|-------------------|---------------|---------------|-------------------------|----------------------|----------------------|
| | orale mg/kg | cutanée mg/kg | heures - | heures - vapeurs - | heures - gaz - ppm |
| | | | poussières/brouillard - | mg/L | |
| | | | mg/L | | |
| Secret industriel | 3000 | 10000 | Inhalation LC50 Rat | >42 | Inhalation LC50 Rat |
| | | | >42 mg/L 1 h (no | | >42 mg/L 1 h (no |
| | | | deaths occurred, | | deaths occurred, |
| | | | aerosol, Source: | | aerosol, Source: |
| | | | ECHA_API) | | ECHA_API) |

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Transporter la victime à l'air frais.

Contact oculaire Consulter un médecin.

Contact avec la peau Laver au savon et à l'eau.

Ingestion Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

EGHS / FR Page 13 / 120

Symptômes Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucune information disponible. chimique

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet **et précautions pour les pompiers** de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristesUtiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

EGHS / FR Page 14/120

Conseils relatifs à la manipulation

sans danger

Mettre en place une ventilation adaptée.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

| Nom chimique | Irlande | Italie MDLPS | Italie AIDII | Lettonie | Lituanie |
|-------------------|---------|--------------|--------------|--------------------------|--------------------------|
| Secret industriel | - | - | - | TWA: 5 mg/m ³ | TWA: 5 mg/m ³ |
| | | | | | |

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection des mains Porter des gants appropriés.

Porter un vêtement de protection approprié. Protection de la peau et du corps

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

EGHS / FR Page 15 / 120

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide

Aspect poudre ou gâteau lyophilisé

Couleur Odeur Inodore.

Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété Remarques • Méthode

Aucun(e) connu(e) Point de fusion / point de Aucune donnée disponible

congélation

Point d'ébullition initial et intervalle 1461 °C

d'ébullition

Inflammabilité Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair Température d'auto-inflammabilité

Température de décomposition

pH (en solution aqueuse) Viscosité cinématique

Viscosité dynamique Hydrosolubilité

Solubilité(s) Coefficient de partage

Pression de vapeur Densité relative Masse volumique apparente

Densité de liquide Densité de vapeur

Caractéristiques des particules Granulométrie

Distribution granulométrique

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucune information disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Soluble dans l'eau

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Aucune information disponible Aucune information disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Stabilité

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

EGHS / FR Page 16 / 120

dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 27,777.80 mg/kg

Informations sur les composants

| | Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50, voie cutanée | CL50 par inhalation |
|---|-------------------|---------------------|------------------------|---------------------|
| Ī | Secret industriel | = 3 g/kg (Rat) | > 10000 mg/kg (Rabbit) | > 42 mg/L (Rat) 1 h |

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Aucune information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucune information disponible.

EGHS / FR Page 17 / 120

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

| Nom chimique | Algues/végétaux aquatiques | Poisson | Toxicité pour les micro-organismes | Crustacés |
|-------------------|-------------------------------|--|------------------------------------|--|
| Secret industriel | <u>-</u> | LC50: 5560 - 6080mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =12946mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: 6020 - 7070mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =7050mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 6420 - 6700mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 4747 - 7824mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) | <u>-</u> | EC50: =1000mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: 340.7 - 469.2mg/L (48h, Daphnia magna) |

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

EGHS / FR Page 18 / 120

Bioaccumulation

Informations sur les composants

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

| Nom chimique | Évaluation PBT et vPvB | |
|-------------------|---------------------------------|--|
| Secret industriel | La substance n'est pas PBT/vPvB | |

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales. Éliminer

conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro

non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de

non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro

non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de

non réglementé

transport de l'ONU

non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac

Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

EGHS / FR Page 19/120

RID

14.1 Numéro ONU non réglementé
14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

<u>ADR</u>

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

| Nom chimique | Numéro RG, France | Titre |
|-------------------|-------------------|-------|
| Secret industriel | RG 78 | - |

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non applicable

UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)

| - 1 | 1 1 0 d d 1 11 y to p 11 d 1 11 d 20 d 1 1 d 1 1 2 2 2 2 7 2 2 7 | | |
|-----|--|---|--|
| | Nom chimique | UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE) | |
| | Secret industriel - | Agent phytosanitaire | |

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

| Nom chimique | Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR) |
|---------------------|---|
| Secret industriel - | Type de produits 1 : Hygiène humaine |

EGHS / FR Page 20 / 120

Inventaires internationaux Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »

| Méthode de classification | |
|---|-------------------|
| Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP] | Méthode utilisée |
| Toxicité aiguë par voie orale | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - gaz | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard | Méthode de calcul |
| Corrosion/irritation cutanée | Méthode de calcul |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation respiratoire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation cutanée | Méthode de calcul |
| Mutagénicité | Méthode de calcul |
| Cancérogénicité | Méthode de calcul |
| Toxicité pour la reproduction | Méthode de calcul |
| STOT - exposition unique | Méthode de calcul |
| STOT - exposition répétée | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique aiguë | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique chronique | Méthode de calcul |
| Danger par aspiration | Méthode de calcul |
| Ozone | Méthode de calcul |

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

EGHS / FR Page 21/120

Date de révision 16-mai-2023

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Remarque sur la révision Reformatage et mise à jour des informations existantes

Date de révision 16-mai-2023

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

EGHS / FR Page 22 / 120



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 07-févr.-2024 Numéro de révision 2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Bio-Plex Pro Assays 10X Wash Buffer

Numéro (s) de catalogue 171304040, 10027955, 12006121, 12005850

Nanoforms non applicable

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandéeSubstances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Siège socialFabricantEntité léBio-Rad Laboratories Inc.Bio-Rad Laboratories, Life Science GroupBio-Rad

1000 Alfred Nobel Drive
Hercules, CA 94547

Bio-read Laboratories, Life 3cin
2000 Alfred Nobel Drive
Hercules, CAlifornia 94547

USA USA

Entité légale / adresse de contact

3 bld Raymond Poincaré 92430 Marnes-la-Coquette

France

Bio-Rad Laboratories N.V

Winninglaan 3 BE-9140 Temse Belgique

Bio-Rad Laboratories AG

Pra Rond 23 1785 Cressier FR

Suisse

Pour plus d'informations, contacter

Service technique 00 800 00 246723

qcfragen@bio-rad.com cts.benelux@bio-rad.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures CHEMTI

sur 24

CHEMTREC France: 33-975181407 CHEMTREC Belgique: 32-28083237

CHEMTREC Suisse: 41-435082011

Tox Info Sussie: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.2. Éléments d'étiquetage

EGHS / FR Page 23 / 120

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

| Nom chimique | % massique | Numéro d'enregistrement REACH | CE n° (numéro d'index UE) | Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP] | Limite de concentration spécifique (LCS) | | Facteur M (long terme) |
|-------------------|---------------|-------------------------------------|---------------------------------|---|---|---|------------------------------|
| Secret industriel | 5 - 10 | Aucune donnée disponible | Répertorié | Aucune donnée disponible | - | - | - |

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

| Nom chimique | DL50 par voie orale mg/kg | DL50 par voie cutanée mg/kg | Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm |
|-------------------|------------------------------|--------------------------------|--|--|--|
| Secret industriel | 3000 | 10000 | Inhalation LC50 Rat >42 mg/L 1 h (no deaths occurred, aerosol, Source: ECHA_API) | >42 | Inhalation LC50 Rat >42 mg/L 1 h (no deaths occurred, aerosol, Source: ECHA_API) |

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Transporter la victime à l'air frais.

Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.

Consulter un médecin.

Contact avec la peau En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver la peau

avec de l'eau et du savon.

Ingestion Rincer la bouche.

EGHS / FR Page 24/120

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucune information disponible. chimique

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet **et précautions pour les pompiers** de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuellesMettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

EGHS / FR Page 25 / 120

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation

sans danger

Mettre en place une ventilation adaptée.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver conformément aux instructions du produit et de l'étiquette.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

| Nom chimique | Irlande | Italie MDLPS | Italie AIDII | Lettonie | Lituanie |
|-------------------|---------|--------------|--------------|--------------------------|--------------------------|
| Secret industriel | - | - | - | TWA: 5 mg/m ³ | TWA: 5 mg/m ³ |
| | | | | | |

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection de la peau et du corps

Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

EGHS / FR Page 26 / 120

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Liquide État physique

Aspect solution aqueuse

Couleur incolore Odeur Inodore.

Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété Valeurs Remarques • Méthode

Point de fusion / point de Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

congélation

Point d'ébullition initial et intervalle 100 °C

d'ébullition

Inflammabilité Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Aucune donnée disponible Point d'éclair Aucun(e) connu(e) Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Température de décomposition

pH (en solution aqueuse) Aucune donnée disponible Aucune information disponible

Viscosité cinématique Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Viscosité dynamique Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Hydrosolubilité Miscible à l'eau

Solubilité(s) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e) Coefficient de partage Aucune donnée disponible Pression de vapeur Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Densité relative Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Aucune donnée disponible Masse volumique apparente Aucune donnée disponible Densité de liquide

Densité de vapeur Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Caractéristiques des particules

Granulométrie Aucune information disponible Aucune information disponible Distribution granulométrique

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges Aucun(e).

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

EGHS / FR Page 27 / 120

Bio-Plex Pro Assays 10X Wash Buffer

Date de révision 07-févr.-2024

Possibilité de réactions

dangereuses

Evitez tout contact avec les métaux. Ce produit contient de l'azide de sodium. L'azide de sodium peut réagir avec le cuivre, le laiton, le plomb et la soudure dans les systèmes de

tuyauterie pour former des composés explosifs et des gaz toxiques.

10.4. Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies. Conditions à éviter

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Inhalation

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Aucune information disponible. **Symptômes**

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Aucune information disponible

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

34,207.50 mg/kg ETAmél (voie orale)

Informations sur les composants

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50, voie cutanée | CL50 par inhalation |
|-------------------|---------------------|------------------------|---------------------|
| Secret industriel | = 3 g/kg (Rat) | > 10000 mg/kg (Rabbit) | > 42 mg/L (Rat) 1 h |

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation Aucune information disponible.

oculaire

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucune information disponible.

EGHS / FR Page 28 / 120

Bio-Plex Pro Assays 10X Wash Buffer

Date de révision 07-févr.-2024

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune information disponible.

Cancérogénicité

Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Aucune information disponible.

STOT - exposition unique

Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée

Aucune information disponible.

Danger par aspiration

Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité

L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

Toxicité pour le milieu aquatique

inconnue

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

| Nom chimique | Algues/végétaux aquatiques | Poisson | Toxicité pour les micro-organismes | Crustacés |
|-------------------|-------------------------------|--|------------------------------------|--|
| Secret industriel | aquatiques - | LC50: 5560 - 6080mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =12946mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: 6020 - 7070mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =7050mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 6420 - 6700mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 4747 - 7824mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) | - | EC50: =1000mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: 340.7 - 469.2mg/L (48h, Daphnia magna) |

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

EGHS / FR Page 29 / 120

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

| Nom chimique | Évaluation PBT et vPvB |
|-------------------|---------------------------------|
| Secret industriel | La substance n'est pas PBT/vPvB |

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales. Rincer fréquemment les tuyaux à l'eau si vous jetez des solutions contenant de l'azide de sodium dans les systèmes de canalisations métalliques.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

<u>IMDG</u>

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EGHS / FR Page 30 / 120

Bio-Plex Pro Assays 10X Wash Buffer

Date de révision 07-févr.-2024

Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

RID

14.1 Numéro ONU non réglementé
14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

| Nom chimique | Numéro RG, France | Titre |
|-------------------|-------------------|-------|
| Secret industriel | RG 78 | - |

Allemagne

Classe de danger pour le milieu légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1) aquatique (WGK)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non applicable

UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)

EGHS / FR Page 31/120

| Nom chimique | UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE) |
|---------------------|---|
| Secret industriel - | Agent phytosanitaire |

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

| Nom chimique | Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR) |
|---------------------|--|
| Secret industriel - | Type de produits 1 : Hygiène humaine |

Inventaires internationaux Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »

| Méthode de classification | |
|---|-------------------|
| Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP] | Méthode utilisée |
| Toxicité aiguë par voie orale | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - gaz | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard | Méthode de calcul |
| Corrosion/irritation cutanée | Méthode de calcul |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation respiratoire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation cutanée | Méthode de calcul |
| Mutagénicité | Méthode de calcul |
| Cancérogénicité | Méthode de calcul |
| Toxicité pour la reproduction | Méthode de calcul |
| STOT - exposition unique | Méthode de calcul |
| STOT - exposition répétée | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique aiguë | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique chronique | Méthode de calcul |
| Danger par aspiration | Méthode de calcul |
| Ozone | Méthode de calcul |

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

EGHS / FR Page 32 / 120

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Remarque sur la révision Sections de la FDS mises à jour 2 12

07-févr.-2024 Date de révision

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

EGHS / FR Page 33 / 120



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 15-mai-2023 Numéro de révision 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Bio-Plex Human Diabetes 10-Plex Beads

Numéro (s) de catalogue 10018260

Nanoforms non applicable

Substance pure/mélange Mélange

Contient 5-Chloro-2-méthyl-3(2H)-isothiazolone, en mélange avec 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

 Utilisation recommandée
 Substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Siège social Fabricant

Bio-Rad Laboratories Inc.

Bio-Rad Laboratories, Life Science Group
1000 Alfred Nobel Drive

Hercules, CA 94547

Bio-Rad Laboratories, Life Science Group
2000 Alfred Nobel Drive

Hercules, CAlifornia 94547

USA USA

Entité légale / adresse de contact Bio-Rad

3 bld Raymond Poincaré 92430 Marnes-la-Coquette

France

Bio-Rad Laboratories N.V

Winninglaan 3 BE-9140 Temse Belgique

Bio-Rad Laboratories AG

Pra Rond 23 1785 Cressier FR

Suisse

Pour plus d'informations, contacter

Service technique 00 800 00 246723

qcfragen@bio-rad.com cts.benelux@bio-rad.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures

sur 24

CHEMTREC France: 33-975181407 CHEMTREC Belgique: 32-28083237

CHEMTREC Suisse: 41-435082011

Tox Info Sussie: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Sensibilisation cutanée Catégorie 1A - (H317)

EGHS / FR Page 34/120

Toxicité aquatique chronique Catégorie 3 - (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient 5-Chloro-2-méthyl-3(2H)-isothiazolone, en mélange avec 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraıne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

| Nom chimique | % massique | Numéro d'enregistrement REACH | CE n° (numéro d'index UE) | Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP] | Limite de concentration spécifique (LCS) | Facteur M | Facteur M (long terme) |
|-------------------------------------|----------------|-------------------------------------|---------------------------------|---|---|-----------|------------------------------|
| Secret industriel | 10 - 20 | Aucune donnée disponible | Répertorié | Aucune donnée disponible | - | - | - |
| Chlorure de sodium 7647-14-5 | 5 - 10 | Aucune donnée disponible | 231-598-3 | Aucune donnée disponible | - | - | - |
| Hydroxyde de sodium 1310-73-2 | 0.1 - 0.299 | Aucune donnée disponible | (011-002-00 -6) 215-185-5 | Eye Dam. 1 (H318) | Eye Irrit. 2 :: 0.5%<=C<2% Skin Corr. 1A :: C>=5% Skin Corr. 1B :: 2%<=C<5% Skin Irrit. 2 :: 0.5%<=C<2% | | -1 |
| Azoture de sodium 26628-22-8 | 0.1 - 0.299 | Aucune donnée disponible | (011-004-00 -7) 247-852-1 | Acute Tox. 2 (H300) Acute Tox. 1 (H310) (EUH032) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 | - | - | - |

EGHS / FR Page 35 / 120

| | | | | (H410) | | |
|---|------|-----------------------------|--------------------|---|---|-----|
| 5-Chloro-2-méthyl-3 (2H)-isothiazolone, en mélange avec 2-méthyl-3(2H)-isoth iazolone 55965-84-9 | 0.01 | Aucune donnée disponible | (613-167-00 -5) | Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H331) Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (H317) | C>=0.6% Skin Irrit. 2 :: 0.06%<=C<0.6 | 100 |

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

| Nom chimique | DL50 par voie orale mg/kg | DL50 par voie cutanée mg/kg | Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm |
|---|------------------------------|--------------------------------|--|--|--|
| Secret industriel | 29700 | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible |
| Chlorure de sodium 7647-14-5 | 3000 | 10000 | Inhalation LC50 Rat >42 mg/L 1 h (no deaths occurred, aerosol, Source: ECHA_API) | >42 | Inhalation LC50 Rat >42 mg/L 1 h (no deaths occurred, aerosol, Source: ECHA_API) |
| Hydroxyde de sodium 1310-73-2 | 325 | 1350 | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible |
| Azoture de sodium 26628-22-8 | 27 | 20 | Inhalation LC50 Rat 0.054 - 0.52 mg/L 4 h (dust, Source: ECHA_API) | 0.054 - 0.52 | Inhalation LC50 Rat 0.054 - 0.52 mg/L 4 h (dust, Source: ECHA_API) |
| 5-Chloro-2-méthyl-3(2H)-i sothiazolone, en mélange avec 2-méthyl-3(2H)-isothiazol one 55965-84-9 | | 87.12 | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible |

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais.

Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.

Consulter un médecin.

Contact avec la peau Laver au savon et à l'eau. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée

ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

EGHS / FR Page 36 / 120

Ingestion Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par

chimique contact avec la peau.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet **et précautions pour les pompiers** de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation

adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

EGHS / FR Page 37 / 120

Référence à d'autres rubriques Voir la secti

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

| Nom chimique Union européenne | | Autriche | Belgique | Bulgarie | Croatie |
|-------------------------------|-----------------------------|--------------------------------|------------------------------|-----------------------------------|------------------------------|
| Secret industriel | - | - | TWA: 10 mg/m ³ | TWA: 10.0 mg/m ³ | TWA: 10 mg/m ³ |
| | | | | | STEL: 20 mg/m ³ |
| Hydroxyde de sodium | - | TWA: 2 mg/m ³ | TWA: 2 mg/m ³ | TWA: 2.0 mg/m ³ | STEL: 2 mg/m ³ |
| 1310-73-2 | | STEL 4 mg/m ³ | | | |
| Azoture de sodium | TWA: 0.1 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m ³ | STEL: 0.3 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m ³ |
| 26628-22-8 | STEL: 0.3 mg/m ³ | STEL 0.3 mg/m ³ | D* | TWA: 0.1 mg/m ³ | STEL: 0.3 mg/m ³ |
| | * | H* | | K* | * |
| 5-Chloro-2-méthyl-3(2H)-i | | TWA: 0.05 mg/m ³ | - | - | - |
| sothiazolone, en mélange | | Sh+ | | | |
| avec | | | | | |
| 2-méthyl-3(2H)-isothiazol | | | | | |
| one | | | | | |
| 55965-84-9 | Chumn | Dánubliana tabàna | Denemani | Fatania | Finlanda |
| Nom chimique | Chypre | République tchèque | Danemark | Estonie | Finlande |
| Secret industriel | - | - | - | TWA: 10 mg/m ³ | - |
| | | T1444 4 / 0 | 0 " 0 / 0 | T)4/4 4 / 0 | 0 111 0 / 0 |
| Hydroxyde de sodium | = | TWA: 1 mg/m ³ | Ceiling: 2 mg/m ³ | TWA: 1 mg/m ³ | Ceiling: 2 mg/m ³ |
| 1310-73-2 | * | Ceiling: 2 mg/m ³ | T1444 0 4 / 0 | STEL: 2 mg/m ³ | T14/4 0 4 / 0 |
| Azoture de sodium | | TWA: 0.1 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m ³ | S+ | TWA: 0.1 mg/m ³ |
| 26628-22-8 | STEL: 0.3 mg/m ³ | Ceiling: 0.3 mg/m ³ | H* | TWA: 0.1 mg/m ³ | STEL: 0.3 mg/m³ |
| | TWA: 0.1 mg/m ³ | D* | STEL: 0.3 mg/m ³ | STEL: 0.3 mg/m ³ A* | iho* |
| Nom chimique | France | Allemagne TRGS | Allemagne DFG | Grèce | Hongrie |
| Secret industriel | TWA: 10 mg/m ³ | - | <u>-</u> | - | - |
| | - J | | | | |
| Hydroxyde de sodium | TWA: 2 mg/m ³ | - | - | TWA: 2 mg/m ³ | TWA: 1 mg/m ³ |
| 1310-73-2 | | | | STEL: 2 mg/m ³ | STEL: 2 mg/m ³ |
| Azoture de sodium | TWA: 0.1 mg/m ³ | TWA: 0.2 mg/m ³ | TWA: 0.2 mg/m ³ | TWA: 0.1 ppm | TWA: 0.1 mg/m ³ |

EGHS / FR Page 38 / 120

| 26628-22-8 | STE | L: 0.3 mg/m ³ | | Peak: 0.4 mg/m ³ | TWA: (| 0.3 mg/m ³ | STEL: 0.3 mg/m ³ | |
|----------------------------------|----------|--|---|---------------------------------|---------------------------|------------------------------------|---------------------------------|--|
| 20020 22 0 | OTE | * * | | T oak. 0.1 mg/m | STEL: | 0.1 ppm 0.3 mg/m ³ | 0122. 0.0 mg/m | |
| Nom chimique | | Irlande | Italie MDLPS | Italie AIDII | Le | ttonie | Lituanie | |
| Secret industriel | | A: 10 mg/m ³ L: 20 mg/m ³ | - | TWA: 10 mg/m ³ | TWA: | 5 mg/m ³ | TWA: 10 mg/m ³ | |
| Chlorure de sodium 7647-14-5 | | - | - | - | | 5 mg/m ³ | TWA: 5 mg/m ³ | |
| Hydroxyde de sodium 1310-73-2 | | EL: 2 mg/m ³ | - | Ceiling: 2 mg/m ³ | |).5 mg/m ³ | Ceiling: 2 mg/m ³ | |
| Azoture de sodium | | A: 0.1 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m ³ | Ceiling: 0.29 mg/m ³ | |).1 mg/m ³ | O* | |
| 26628-22-8 | STE | L: 0.3 mg/m ³ | STEL: 0.3 mg/m ³ | Ceiling: 0.11 ppm | | 0.3 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m ³ | |
| | | Sk* | cute* | | Α | .da* | STEL: 0.3 mg/m ³ | |
| Nom chimique | Lu | xembourg | Malte | Pays-Bas | | rvège | Pologne | |
| Hydroxyde de sodium 1310-73-2 | | - | - | - | | : 2 mg/m ³ | STEL: 1 mg/m³ TWA: 0.5 mg/m³ | |
| Azoture de sodium | | Peau* | skin* | TWA: 0.1 mg/m ³ | |).1 mg/m ³ | STEL: 0.3 mg/m ³ | |
| 26628-22-8 | | L: 0.3 mg/m ³ | STEL: 0.3 mg/m ³ | STEL: 0.3 mg/m ³ | STEL: | 0.3 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m ³ | |
| | | A: 0.1 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m ³ | H* | | | skóra* | |
| Nom chimique | Portugal | | Roumanie | Slovaquie | Slo | vénie | Espagne | |
| Secret industriel | TWA | A: 10 mg/m ³ | - | - | - | | TWA: 10 mg/m ³ | |
| Hydroxyde de sodium 1310-73-2 | Ceili | ng: 2 mg/m³ | TWA: 1 mg/m ³ STEL: 3 mg/m ³ | TWA: 2 mg/m ³ | | - | STEL: 2 mg/m ³ | |
| Azoture de sodium | TWA | A: 0.1 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m ³ | TWA: (|).1 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m ³ | |
| 26628-22-8 | | L: 0.3 mg/m ³ | STEL: 0.3 mg/m ³ | K* | STEL: | 0.3 mg/m ³ | STEL: 0.3 mg/m ³ | |
| | | g: 0.29 mg/m³ | P* | Ceiling: 0.3 mg/m ³ | | K* | vía dérmica* | |
| | | ng: 0.11 ppm | | | | | | |
| | | Cutânea* | | | | | | |
| Nom chimique | | S | uède | Suisse | | | oyaume-Uni | |
| Secret industriel | | | - | - | | | /A: 10 mg/m³ EL: 20 mg/m³ | |
| Hydroxyde de sodium NGV | | 1 mg/m ³ | TWA: 2 mg/m ³ | | STEL: 2 mg/m ³ | | | |
| 1310-73-2 Bindande | | KGV: 2 mg/m ³ | STEL: 2 mg/m ³ | | | | | |
| Azoture de sodium | | | 0.1 mg/m ³ | TWA: 0.2 mg/m ³ | | TWA: 0.1 mg/m ³ | | |
| 26628-22-8 | | Bindande K | GV: 0.3 mg/m ³ | STEL: 0.4 mg/m ³ | | STEL: 0.3 mg/m ³ Sk* | | |
| 5-Chloro-2-méthyl-3(2H)-isothia | | | - | S+ | | | - | |
| zolone, en mélange av | /ec | | | TWA: 0.2 mg/m | | | | |
| 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone | | | | STEL: 0.4 mg/m | 1 ³ | | | |
| 55965-84-9 | | | | | | | | |

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection des mains Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

EGHS / FR Page 39/120

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

Aucun(e) connu(e)

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Aspect Diluer la suspension de billes dans une solution aqueuse

CouleurincoloreOdeurInodore.

Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété Valeurs Remarques • Méthode

Point de fusion / point de Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

congélation

Point d'ébullition initial et intervalle 100 °C

d'ébullition

Inflammabilité Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air Aucun(e) connu(e)

Limites d'inflammabilité dans l'air
Limites supérieures

Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclairAucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)Température d'auto-inflammabilitéAucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)

Température de décomposition

OH 7.4

pH (en solution aqueuse) Aucune donnée disponible Aucune information disponible

Viscosité cinématique

Viscosité dynamique

Aucune donnée disponible

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Hydrosolubilité Partiellement miscible

Solubilité(s)Aucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)Coefficient de partageAucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)Pression de vapeurAucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)Densité relativeAucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)

Densité relative

Masse volumique apparente

Densité de liquide

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Densité de vapeur Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Caractéristiques des particules

Granulométrie Aucune information disponible
Distribution granulométrique Aucune information disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

EGHS / FR Page 40 / 120

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts

Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

InhalationAucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Aucune donnée d'essai

spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles (d'après

les composants).

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 16,616.30 mg/kg ETAmél (voie cutanée) 20,000.00 mg/kg

Informations sur les composants

EGHS / FR Page 41 / 120

Date de révision 15-mai-2023

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50, voie cutanée | CL50 par inhalation |
|--|---------------------|--------------------------|-----------------------------|
| Secret industriel | = 29700 mg/kg (Rat) | - | - |
| Chlorure de sodium | = 3 g/kg (Rat) | > 10000 mg/kg(Rabbit) | > 42 mg/L (Rat)1 h |
| Hydroxyde de sodium | = 325 mg/kg (Rat) | = 1350 mg/kg (Rabbit) | - |
| Azoture de sodium | = 27 mg/kg (Rat) | = 20 mg/kg(Rabbit) | 0.054 - 0.52 mg/L (Rat) 4 h |
| 5-Chloro-2-méthyl-3(2H)-isothia zolone, en mélange avec 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone | = 53 mg/kg (Rat) | = 87.12 mg/kg (Rabbit) | - |

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Aucune information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EGHS / FR Page 42 / 120

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

| Nom chimique | Algues/végétaux | Poisson | Toxicité pour les | Crustacés |
|---------------------|-----------------|------------------------|-------------------|-------------------------|
| | aquatiques | | micro-organismes | |
| Chlorure de sodium | - | LC50: 5560 - 6080mg/L | - | EC50: =1000mg/L (48h, |
| | | (96h, Lepomis | | Daphnia magna) |
| | | macrochirus) | | EC50: 340.7 - 469.2mg/L |
| | | LC50: =12946mg/L (96h, | | (48h, Daphnia magna) |
| | | Lepomis macrochirus) | | |
| | | LC50: 6020 - 7070mg/L | | |
| | | (96h, Pimephales | | |
| | | promelas) | | |
| | | LC50: =7050mg/L (96h, | | |
| | | Pimephales promelas) | | |
| | | LC50: 6420 - 6700mg/L | | |
| | | (96h, Pimephales | | |
| | | promelas) | | |
| | | LC50: 4747 - 7824mg/L | | |
| | | (96h, Oncorhynchus | | |
| | | mykiss) | | |
| Hydroxyde de sodium | - | LC50: =45.4mg/L (96h, | - | - |
| | | Oncorhynchus mykiss) | | |
| Azoture de sodium | - | LC50: =0.8mg/L (96h, | - | - |
| | | Oncorhynchus mykiss) | | |
| | | LC50: =0.7mg/L (96h, | | |
| | | Lepomis macrochirus) | | |
| | | LC50: =5.46mg/L (96h, | | |
| | | Pimephales promelas) | | |

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

| Nom chimique | Coefficient de partage |
|--|------------------------|
| 5-Chloro-2-méthyl-3(2H)-isothiazolone, en mélange avec | 0.7 |
| 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone | |

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

| Nom chimique | Évaluation PBT et vPvB |
|--|---------------------------------|
| Chlorure de sodium | La substance n'est pas PBT/vPvB |
| Hydroxyde de sodium | La substance n'est pas PBT/vPvB |
| Azoture de sodium | La substance n'est pas PBT/vPvB |
| 5-Chloro-2-méthyl-3(2H)-isothiazolone, en mélange avec 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone | La substance n'est pas PBT/vPvB |

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

EGHS / FR

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales. Éliminer

conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

inutilisés

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

RID

14.1 Numéro ONU non réglementé

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

EGHS / FR Page 44 / 120

Date de révision 15-mai-2023

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

| Nom chimique | Numéro RG, France | Titre |
|---------------------------------|-------------------|-------|
| Chlorure de sodium 7647-14-5 | RG 78 | - |

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

| Nom chimique | Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII | Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV |
|---|---|--|
| Hydroxyde de sodium - 1310-73-2 | 75. | - |
| 5-Chloro-2-méthyl-3(2H)-isothiazolone, en mélange | 75. | - |
| avec 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone - 55965-84-9 | | |

Polluants organiques persistants

non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non applicable

UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)

| Nom chimique | UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE) | | |
|--------------------------------|---|--|--|
| Secret industriel - | Agent phytosanitaire | | |
| Chlorure de sodium - 7647-14-5 | Agent phytosanitaire | | |

Rèalement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

| Nom chimique | Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR) |
|---|---|
| Chlorure de sodium - 7647-14-5 | Type de produits 1 : Hygiène humaine |
| 5-Chloro-2-méthyl-3(2H)-isothiazolone, en mélange avec 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone - 55965-84-9 | Type de produits 2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux Type de produits 4 : Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux Type de produits 6 : Protection des produits pendant le stockage Type de produits 11 : Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication Type de produits 12 : Produits anti-biofilm Type de produits 13 : Produits de protection des fluides de travail ou de coupe |

EGHS / FR Page 45 / 120

Inventaires internationaux

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

EUH032 - Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique

EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires

H300 - Mortel en cas d'ingestion

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H310 - Mortel par contact cutané

H311 - Toxique par contact cutané

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H331 - Toxique par inhalation

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »

| Méthode de classification | |
|---|-------------------|
| Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP] | Méthode utilisée |
| Toxicité aiguë par voie orale | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - gaz | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard | Méthode de calcul |
| Corrosion/irritation cutanée | Méthode de calcul |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation respiratoire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation cutanée | Méthode de calcul |
| Mutagénicité | Méthode de calcul |
| Cancérogénicité | Méthode de calcul |
| Toxicité pour la reproduction | Méthode de calcul |
| STOT - exposition unique | Méthode de calcul |
| STOT - exposition répétée | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique aiguë | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique chronique | Méthode de calcul |
| Danger par aspiration | Méthode de calcul |
| Ozone | Méthode de calcul |

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EGHS / FR Page 46 / 120

Date de révision 15-mai-2023

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Remarque sur la révision Reformatage et mise à jour des informations existantes

Date de révision 15-mai-2023

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

EGHS / FR Page 47 / 120



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 16-mai-2023 Numéro de révision 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Human Diabetes, Control

Numéro (s) de catalogue 12010716

Nanoforms non applicable

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandéeSubstances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<u>Siège social</u> <u>Fabricant</u> <u>Entité lé</u> Bio-Rad Laboratories Inc. <u>Fabricant</u> Bio-Rad Laboratories, Life Science Group Bio-Rad

1000 Alfred Nobel Drive
Hercules, CA 94547

2000 Alfred Nobel Drive
Hercules, California 94547

USA USA

Entité légale / adresse de contact

3 bld Raymond Poincaré 92430 Marnes-la-Coquette

France

Bio-Rad Laboratories N.V

Winninglaan 3 BE-9140 Temse Belgique

Bio-Rad Laboratories AG

Pra Rond 23 1785 Cressier FR

Suisse

Pour plus d'informations, contacter

Service technique 00 800 00 246723

qcfragen@bio-rad.com cts.benelux@bio-rad.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures CHEMTREC France: 33-975181407

sur 24

CHEMTREC Belgique: 32-28083237 CHEMTREC Suisse: 41-435082011

Tox Info Sussie: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.2. Éléments d'étiquetage

EGHS / FR Page 48 / 120

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

| Nom chimique | % massique | Numéro d'enregistrement REACH | CE n° (numéro d'index UE) | Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP] | Limite de concentration spécifique (LCS) | Facteur M | Facteur M (long terme) |
|-------------------|---------------|-------------------------------------|---------------------------------|---|---|-----------|------------------------------|
| Secret industriel | 5 - 10 | Aucune donnée disponible | Répertorié | Aucune donnée disponible | - | - | - |

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

| Nom chimique | DL50 par voie | DL50 par voie | Inhalation, CL50 - 4 | Inhalation, CL50 - 4 | Inhalation, CL50 - 4 |
|-------------------|---------------|---------------|-------------------------|----------------------|----------------------|
| | orale mg/kg | cutanée mg/kg | heures - | heures - vapeurs - | heures - gaz - ppm |
| | | | poussières/brouillard - | mg/L | |
| | | | mg/L | | |
| Secret industriel | 3000 | 10000 | Inhalation LC50 Rat | >42 | Inhalation LC50 Rat |
| | | | >42 mg/L 1 h (no | | >42 mg/L 1 h (no |
| | | | deaths occurred, | | deaths occurred, |
| | | | aerosol, Source: | | aerosol, Source: |
| | | | ECHA_API) | | ECHA_API) |

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Transporter la victime à l'air frais.

Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.

Consulter un médecin.

Contact avec la peau En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver la peau

avec de l'eau et du savon.

Ingestion Rincer la bouche.

EGHS / FR Page 49 / 120

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucune information disponible. chimique

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet **et précautions pour les pompiers** de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuellesMettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers secondairesNettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

EGHS / FR Page 50 / 120

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation

sans danger

Mettre en place une ventilation adaptée.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

| Nom chimique | Irlande | Italie MDLPS | Italie AIDII | Lettonie | Lituanie |
|-------------------|---------|--------------|--------------|--------------------------|--------------------------|
| Secret industriel | - | - | - | TWA: 5 mg/m ³ | TWA: 5 mg/m ³ |
| | | | | | |

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection de la peau et du corps

Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

EGHS / FR Page 51/120

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide

Aspect poudre ou gâteau lyophilisé

Couleur blanche Odeur Inodore.

Aucune information disponible Seuil olfactif

Propriété Remarques • Méthode Valeurs

Point de fusion / point de Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

congélation

Point d'ébullition initial et intervalle Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

d'ébullition

Inflammabilité Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Aucune donnée disponible Point d'éclair Aucun(e) connu(e) Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Température de décomposition Aucun(e) connu(e)

Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

pH (en solution aqueuse) Aucune donnée disponible Aucune information disponible

Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Viscosité cinématique Viscosité dynamique Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Hydrosolubilité Soluble dans l'eau

Solubilité(s) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e) Coefficient de partage Aucune donnée disponible Pression de vapeur Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Densité relative Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Masse volumique apparente Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Densité de liquide

Densité de vapeur Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Caractéristiques des particules

Granulométrie Aucune information disponible Distribution granulométrique Aucune information disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges Aucun(e).

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

EGHS / FR Page 52 / 120 **Human Diabetes, Control**

Date de révision 16-mai-2023

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 27,777.80 mg/kg

Informations sur les composants

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50, voie cutanée | CL50 par inhalation |
|-------------------|---------------------|------------------------|---------------------|
| Secret industriel | = 3 g/kg (Rat) | > 10000 mg/kg (Rabbit) | > 42 mg/L (Rat)1 h |
| | | | |

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Aucune information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules Aucune information disponible.

EGHS / FR Page 53 / 120

germinales

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

| Nom chimique | Algues/végétaux | Poisson | Toxicité pour les | Crustacés |
|-------------------|-----------------|------------------------|-------------------|-------------------------|
| | aquatiques | | micro-organismes | |
| Secret industriel | - | LC50: 5560 - 6080mg/L | - | EC50: =1000mg/L (48h, |
| | | (96h, Lepomis | | Daphnia magna) |
| | | macrochirus) | | EC50: 340.7 - 469.2mg/L |
| | | LC50: =12946mg/L (96h, | | (48h, Daphnia magna) |
| | | Lepomis macrochirus) | | |
| | | LC50: 6020 - 7070mg/L | | |
| | | (96h, Pimephales | | |
| | | promelas) | | |
| | | LC50: =7050mg/L (96h, | | |
| | | Pimephales promelas) | | |
| | | LC50: 6420 - 6700mg/L | | |
| | | (96h, Pimephales | | |
| | | promelas) | | |
| | | LC50: 4747 - 7824mg/L | | |
| | | (96h, Oncorhynchus | | |
| | | mykiss) | | |

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

EGHS / FR Page 54/120

Bioaccumulation

Informations sur les composants

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

| Nom chimique | Évaluation PBT et vPvB |
|-------------------|---------------------------------|
| Secret industriel | La substance n'est pas PBT/vPvB |

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales. Éliminer

conformément aux réglementations locales.

Ne pas réutiliser les récipients vides. Emballages contaminés

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro

non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de

non réglementé

transport de l'ONU

non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

14.4 Groupe d'emballage

non réglementé 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro

non réglementé

d'identification 14.2 Désignation officielle de

non réglementé

transport de l'ONU

non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

14.4 Groupe d'emballage

non réglementé 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucun(e)

Dispositions spéciales 14.7 Transport maritime en vrac

Aucune information disponible

EGHS / FR Page 55 / 120 selon les instruments de l'OMI

RID

14.1 Numéro ONU non réglementé14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

| | halaalee professiormenes (it 400 e, i fance) | | |
|-----|--|-------------------|-------|
| | Nom chimique | Numéro RG, France | Titre |
| Ī | Secret industriel | RG 78 | - |
| - 1 | | | |

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non applicable

UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)

| Nom chimique | UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE) |
|---------------------|---|
| Secret industriel - | Agent phytosanitaire |

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

| Nom chimique | Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 |
|--------------|--|
| | (BPR) |

EGHS / FR Page 56 / 120

| Secret industriel - | Type de produits 1 : Hygiène humaine |
|---------------------|--------------------------------------|

<u>Inventaires internationaux</u> Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »

| Méthode de classification | |
|---|----------------------------------|
| | MASAN - A - A - A - CONTRACT - A |
| Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP] | Méthode utilisée |
| Toxicité aiguë par voie orale | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - gaz | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard | Méthode de calcul |
| Corrosion/irritation cutanée | Méthode de calcul |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation respiratoire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation cutanée | Méthode de calcul |
| Mutagénicité | Méthode de calcul |
| Cancérogénicité | Méthode de calcul |
| Toxicité pour la reproduction | Méthode de calcul |
| STOT - exposition unique | Méthode de calcul |
| STOT - exposition répétée | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique aiguë | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique chronique | Méthode de calcul |
| Danger par aspiration | Méthode de calcul |
| Ozone | Méthode de calcul |

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

EGHS / FR Page 57 / 120

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Remarque sur la révision Reformatage et mise à jour des informations existantes

Date de révision 16-mai-2023

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

EGHS / FR Page 58 / 120



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 01-janv.-1753 Numéro de révision 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Bio-Plex Pro Human Diabetes 10-Plex Detection

Numéro (s) de catalogue 10018262

Nanoforms non applicable

Substance pure/mélange Mélange

Contient 5-Chloro-2-méthyl-3(2H)-isothiazolone, en mélange avec 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandéeSubstances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Siège socialFabricantBio-Rad Laboratories Inc.Bio-Rad Laboratories, Life Science Group

1000 Alfred Nobel Drive
Hercules, CA 94547

Bit Had Edgoratories, Elio
2000 Alfred Nobel Drive
Hercules, CAlifornia 94547

USA USA

Entité légale / adresse de contact Bio-Rad

3 bld Raymond Poincaré 92430 Marnes-la-Coquette

France

Bio-Rad Laboratories N.V

Winninglaan 3 BE-9140 Temse Belgique

Bio-Rad Laboratories AG

Pra Rond 23 1785 Cressier FR

Suisse

Pour plus d'informations, contacter

Service technique 00 800 00 246723

qcfragen@bio-rad.com cts.benelux@bio-rad.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures

sur 24

CHEMTREC France: 33-975181407 CHEMTREC Belgique: 32-28083237

CHEMTREC Suisse: 41-435082011

Tox Info Sussie: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Sensibilisation cutanée Catégorie 1A - (H317)

EGHS / FR Page 59 / 120

Toxicité aquatique chronique Catégorie 3 - (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient 5-Chloro-2-méthyl-3(2H)-isothiazolone, en mélange avec 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraıne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

| Nom chimique | % | Numéro | CE n° | Classification selon le | Limite de | Facteur M | Facteur M |
|----------------------|------------|------------------|-------------|-------------------------|------------------|-----------|-----------|
| | massique | d'enregistrement | (numéro | règlement (CE) | concentration | | (long |
| | | REACH | d'index UE) | nº 1272/2008 [CLP] | spécifique | | terme) |
| | | | | | (LCS) | | |
| Secret industriel | 0.3 - 0.99 | Aucune donnée | Répertorié | Aucune donnée | - | - | - |
| | | disponible | | disponible | | | |
| Azoture de sodium | 0.01 - | Aucune donnée | (011-004-00 | Acute Tox. 2 (H300) | - | - | - |
| 26628-22-8 | 0.099 | disponible | -7) | Acute Tox. 1 (H310) | | | |
| | | | 247-852-1 | (EUH032) | | | |
| | | | | Aquatic Acute 1 (H400) | | | |
| | | | | Aquatic Chronic 1 | | | |
| | | | | (H410) | | | |
| Secret industriel | 0.001 - | Aucune donnée | Répertorié | Aucune donnée | - | - | _ |
| | 0.01 | disponible | | disponible | | | |
| 5-Chloro-2-méthyl-3 | 0.001 - | Aucune donnée | (613-167-00 | Acute Tox. 3 (H301) | Eye Irrit. 2 :: | 100 | 100 |
| (2H)-isothiazolone, | 0.01 | disponible | -5) | Acute Tox. 3 (H311) | 0.06%<=C<0.6 | | |
| en mélange avec | | | | Acute Tox. 3 (H331) | % | | |
| 2-méthyl-3(2H)-isoth | | | | Skin Corr. 1B (H314) | Skin Corr. 1C :: | | |
| iazolone | | | | Eye Dam. 1 (H318) | C>=0.6% | | |
| 55965-84-9 | | | | Skin Sens. 1A (H317) | Skin Irrit. 2 :: | | |
| | | | | (EUH071) | 0.06%<=C<0.6 | | |

EGHS / FR Page 60 / 120

| | | · • | % Skin Sens. 1A :: C>=0.0015% | |
|--|--|---------|-------------------------------------|--|
| | | (*****) | Eye Dam. 1 :: C>=0.6% | |

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

| Nom chimique | DL50 par voie orale mg/kg | DL50 par voie cutanée mg/kg | Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm |
|---|------------------------------|--------------------------------|--|--|--|
| Secret industriel | 3000 | 10000 | Inhalation LC50 Rat >42 mg/L 1 h (no deaths occurred, aerosol, Source: ECHA_API) | >42 | Inhalation LC50 Rat >42 mg/L 1 h (no deaths occurred, aerosol, Source: ECHA_API) |
| Azoture de sodium 26628-22-8 | 27 | 20 | Inhalation LC50 Rat 0.054 - 0.52 mg/L 4 h (dust, Source: ECHA_API) | 0.054 - 0.52 | Inhalation LC50 Rat 0.054 - 0.52 mg/L 4 h (dust, Source: ECHA_API) |
| Secret industriel | 2600 | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible |
| 5-Chloro-2-méthyl-3(2H)-i sothiazolone, en mélange avec 2-méthyl-3(2H)-isothiazol one 55965-84-9 | | 87.12 | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible |

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais.

Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.

Consulter un médecin.

Contact avec la peau Laver au savon et à l'eau. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée

ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

Ingestion Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.

EGHS / FR Page 61/120

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE: l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par

chimique contact avec la peau.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet **et précautions pour les pompiers** de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation

adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas

EGHS / FR Page 62 / 120

manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

| Nom chimique | Union européenne | Autriche | Belgique | Bulgarie | Croatie |
|---------------------------|---------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|--|---|
| Azoture de sodium | TWA: 0.1 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m ³ | STEL: 0.3 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m ³ |
| 26628-22-8 | STEL: 0.3 mg/m ³ | STEL 0.3 mg/m ³ | D* | TWA: 0.1 mg/m ³ | STEL: 0.3 mg/m ³ |
| | * | H* | | K* | * |
| Secret industriel | - | - | - | TWA: 5.0 mg/m ³ | - |
| | | | | | |
| 5-Chloro-2-méthyl-3(2H)-i | - | TWA: 0.05 mg/m ³ | - | - | - |
| sothiazolone, en mélange | | Sh+ | | | |
| avec | | | | | |
| 2-méthyl-3(2H)-isothiazol | | | | | |
| one | | | | | |
| 55965-84-9 | 01 | D(18 (1) | | - | 5 |
| Nom chimique | Chypre | République tchèque | Danemark | Estonie | Finlande |
| Azoture de sodium | * | TWA: 0.1 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m ³ | S+ | TWA: 0.1 mg/m ³ |
| 26628-22-8 | STEL: 0.3 mg/m ³ | Ceiling: 0.3 mg/m ³ | H* | TWA: 0.1 mg/m ³ | STEL: 0.3 mg/m³ |
| | TWA: 0.1 mg/m ³ | D* | STEL: 0.3 mg/m ³ | STEL: 0.3 mg/m ³ | iho* |
| Nove shipsions | Гиомаа | Allers a sup a TDCC | Alleman DEC | A* Grèce | l la marria |
| Nom chimique | France | Allemagne TRGS | Allemagne DFG | | Hongrie |
| Azoture de sodium | TWA: 0.1 mg/m ³ | TWA: 0.2 mg/m ³ | TWA: 0.2 mg/m ³ | TWA: 0.1 ppm | TWA: 0.1 mg/m ³ |
| 26628-22-8 | STEL: 0.3 mg/m ³ | | Peak: 0.4 mg/m ³ | TWA: 0.3 mg/m ³ STEL: 0.1 ppm | STEL: 0.3 mg/m ³ |
| | | | | STEL: 0.1 ppm STEL: 0.3 mg/m ³ | |
| Nom chimique | Irlande | Italie MDLPS | Italie AIDII | Lettonie | Lituanie |
| Secret industriel | manue | Italie MDLF3 | Italie Albii | TWA: 5 mg/m ³ | TWA: 5 mg/m ³ |
| Secret industrier | - | - | - | TVVA. 5 mg/m² | T VVA. 5 mg/m² |
| Azoture de sodium | TWA: 0.1 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m ³ | Ceiling: 0.29 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m ³ | O* |
| 26628-22-8 | STEL: 0.3 mg/m ³ | STEL: 0.3 mg/m ³ | Ceiling: 0.29 mg/m ² | STEL: 0.3 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m ³ |
| 20020-22-0 | Sk* | cute* | Cenning. O. 11 ppini | Ada* | STEL: 0.3 mg/m ³ |
| Secret industriel | | - | _ | TWA: 5 mg/m ³ | TWA: 5 mg/m ³ |
| Coolet industrier | | | | 1 vv/ t. 5 mg/m | 1 |
| Nom chimique | Luxembourg | Malte | Pays-Bas | Norvège | Pologne |
| Azoture de sodium | Peau* | skin* | TWA: 0.1 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m ³ | STEL: 0.3 mg/m ³ |
| 26628-22-8 | STEL: 0.3 mg/m ³ | STEL: 0.3 mg/m ³ | STEL: 0.3 mg/m ³ | STEL: 0.3 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m ³ |
| | TWA: 0.1 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m ³ | H* | 3 | skóra* |
| Nom chimique | Portugal | Roumanie | Slovaquie | Slovénie | Espagne |
| Azoture de sodium | TWA: 0.1 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m ³ |
| 26628-22-8 | STEL: 0.3 mg/m ³ | STEL: 0.3 mg/m ³ | K* | STEL: 0.3 mg/m ³ | STEL: 0.3 mg/m ³ |
| | Ceiling: 0.29 mg/m ³ | P* | Ceiling: 0.3 mg/m ³ | K* | vía dérmica* |
| | Ceiling: 0.11 ppm | | | | |
| | <u> </u> | | | | |

EGHS / FR Page 63 / 120

| | Cutânea* | | | | | |
|--|------------|----------------------------|---------------------------------------|----------------|-----|--------------------------|
| Nom chimique | 5 | Suède | Suisse | | Ro | oyaume-Uni |
| Azoture de sodium | NGV: | 0.1 mg/m ³ | TWA: 0.2 mg/m |) ³ | TW | A: 0.1 mg/m ³ |
| 26628-22-8 | Bindande ł | (GV: 0.3 mg/m ³ | STEL: 0.4 mg/n | n ³ | STE | EL: 0.3 mg/m³ Sk* |
| 5-Chloro-2-méthyl-3(2H)-isothic zolone, en mélange avec 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone 55965-84-9 | - | | S+ TWA: 0.2 mg/m STEL: 0.4 mg/n | | | - |

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible.

(PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection

individuelle

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Protection des yeux/du visage

Protection des mains Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Liquide État physique

Aspect solution aqueuse

Couleur incolore Odeur Inodore.

Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété Remarques • Méthode <u>Valeurs</u> Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Point de fusion / point de

congélation Point d'ébullition initial et intervalle 100 °C

Inflammabilité

d'ébullition

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures

Aucune donnée disponible

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e)

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

EGHS / FR Page 64 / 120

d'inflammabilité ou d'explosivité

Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Point d'éclair Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Température de décomposition Aucun(e) connu(e)

7.4

Aucune information disponible pH (en solution aqueuse) Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Viscosité cinématique Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Viscosité dynamique

Hydrosolubilité Miscible à l'eau

Solubilité(s) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Coefficient de partage Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Pression de vapeur Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Densité relative Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Masse volumique apparente Aucune donnée disponible Densité de liquide Aucune donnée disponible

Densité de vapeur Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Caractéristiques des particules

Aucune information disponible Granulométrie Aucune information disponible Distribution granulométrique

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges Aucun(e).

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies. Conditions à éviter

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

dangereux

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

EGHS / FR Page 65 / 120

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

InhalationAucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Aucune donnée d'essai

spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles (d'après

les composants).

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Informations sur les composants

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50, voie cutanée | CL50 par inhalation |
|--|---------------------|--------------------------|-----------------------------|
| Secret industriel | = 3 g/kg (Rat) | > 10000 mg/kg (Rabbit) | > 42 mg/L (Rat)1 h |
| Azoture de sodium | = 27 mg/kg (Rat) | = 20 mg/kg (Rabbit) | 0.054 - 0.52 mg/L (Rat) 4 h |
| Secret industriel | = 2600 mg/kg (Rat) | - | - |
| 5-Chloro-2-méthyl-3(2H)-isothia zolone, en mélange avec 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone | = 53 mg/kg (Rat) | = 87.12 mg/kg (Rabbit) | - |

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation Aucune information disponible.

oculaire

cutanée

Sensibilisation respiratoire ou Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

EGHS / FR Page 66 / 120

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétéeAucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue

Contient 13.036 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

| Nom chimique | Algues/végétaux aquatiques | Poisson | Toxicité pour les micro-organismes | Crustacés |
|-------------------|--|--|------------------------------------|--|
| Secret industriel | - | LC50: 5560 - 6080mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =12946mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: 6020 - 7070mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =7050mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 6420 - 6700mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 4747 - 7824mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) | - | EC50: =1000mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: 340.7 - 469.2mg/L (48h, Daphnia magna) |
| Azoture de sodium | - | LC50: =0.8mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =0.7mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =5.46mg/L (96h, Pimephales promelas) | - | - |
| Secret industriel | EC50: =2500mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus) | LC50: =1060mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: 750 - 1020mg/L (96h, Pimephales promelas) | - | EC50: =825mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: =83mg/L (48h, Daphnia magna) |

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

EGHS / FR Page 67 / 120

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

| Nom chimique | Coefficient de partage |
|--|------------------------|
| 5-Chloro-2-méthyl-3(2H)-isothiazolone, en mélange avec | 0.7 |
| 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone | |

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

| Nom chimique | Évaluation PBT et vPvB |
|---|---------------------------------|
| Secret industriel | La substance n'est pas PBT/vPvB |
| Azoture de sodium | La substance n'est pas PBT/vPvB |
| Secret industriel | La substance n'est pas PBT/vPvB |
| 5-Chloro-2-méthyl-3(2H)-isothiazolone, en mélange avec 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone | La substance n'est pas PBT/vPvB |

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales. Éliminer

conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<u>IATA</u>

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé
 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

EGHS / FR Page 68 / 120

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

RID

14.1 Numéro ONU non réglementé 14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

non réglementé 14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

| maladico professioninenes (it 400 o, i ranos) | | | | |
|---|-------------------|-------|--|--|
| Nom chimique | Numéro RG, France | Titre | | |
| Secret industriel | RG 78 | - | | |
| Secret industriel | RG 67 | - | | |

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

| Nom chimique | Substances soumises à restrictions | Substances soumises à autorisation |
|---|------------------------------------|------------------------------------|
| | selon REACH, Annexe XVII | selon REACH, Annexe XIV |
| 5-Chloro-2-méthyl-3(2H)-isothiazolone, en mélange | 75. | - |
| avec 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone - 55965-84-9 | | |

EGHS / FR Page 69 / 120

Polluants organiques persistants

non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non applicable

UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)

| Nom chimique | UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE) | |
|---------------------|---|--|
| Secret industriel - | Agent phytosanitaire | |

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

| Nom chimique | Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR) |
|---|---|
| Secret industriel - | Type de produits 1 : Hygiène humaine |
| 5-Chloro-2-méthyl-3(2H)-isothiazolone, en mélange avec 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone - 55965-84-9 | Type de produits 2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux Type de produits 4 : Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux Type de produits 6 : Protection des produits pendant le stockage Type de produits 11 : Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication Type de produits 12 : Produits anti-biofilm Type de produits 13 : Produits de protection des fluides de travail ou de coupe |

<u>Inventaires internationaux</u> Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

EUH032 - Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique

EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires

H300 - Mortel en cas d'ingestion

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H310 - Mortel par contact cutané

H311 - Toxique par contact cutané

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H331 - Toxique par inhalation

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »

Méthode de classification

EGHS / FR Page 70 / 120

| Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP] | Méthode utilisée |
|---|-------------------|
| Toxicité aiguë par voie orale | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - gaz | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard | Méthode de calcul |
| Corrosion/irritation cutanée | Méthode de calcul |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation respiratoire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation cutanée | Méthode de calcul |
| Mutagénicité | Méthode de calcul |
| Cancérogénicité | Méthode de calcul |
| Toxicité pour la reproduction | Méthode de calcul |
| STOT - exposition unique | Méthode de calcul |
| STOT - exposition répétée | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique aiguë | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique chronique | Méthode de calcul |
| Danger par aspiration | Méthode de calcul |
| Ozone | Méthode de calcul |
| | |

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Remarque sur la révision Reformatage et mise à jour des informations existantes

Date de révision 01-janv.-1753

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

EGHS / FR Page 71 / 120



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 17-mai-2023 Numéro de révision 1.3

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Bio-Plex Detection Antibody Diluent HB

Numéro (s) de catalogue 10032400, 10031831, 12005852

Nanoforms non applicable

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandéeSubstances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Siège socialFabricantEntité léBio-Rad Laboratories Inc.Bio-Rad Laboratories, Life Science GroupBio-Rad

1000 Alfred Nobel Drive
Hercules, CA 94547

2000 Alfred Nobel Drive
Hercules, California 94547

USA USA

Entité légale / adresse de contact

3 bld Raymond Poincaré 92430 Marnes-la-Coquette

France

Bio-Rad Laboratories N.V

Winninglaan 3 BE-9140 Temse Belgique

Bio-Rad Laboratories AG

Pra Rond 23 1785 Cressier FR

Suisse

Pour plus d'informations, contacter

Service technique 00 800 00 246723

qcfragen@bio-rad.com cts.benelux@bio-rad.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures CHE

sur 24

CHEMTREC France: 33-975181407 CHEMTREC Belgique: 32-28083237

CHEMTREC Suisse: 41-435082011

Tox Info Sussie: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.2. Éléments d'étiquetage

EGHS / FR Page 72 / 120

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] EUH208 - Contient 5-Chloro-2-méthyl-3(2H)-isothiazolone, en mélange avec 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Contient du matériel d'origine animale. (Bétail).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Le produit ne contient aucune substance considérée comme dangereuse pour la santé à la concentration considérée

| Nom chimique | % | Numéro | CE n° | Classification selon le | Limite de | Facteur M | Facteur M |
|-------------------|------------|------------------|-------------|----------------------------------|-----------------------------|-----------|-----------|
| | massique | d'enregistrement | (numéro | règlement (CE) | concentration | | (long |
| | | REACH | d'index UE) | nº 1272/2008 [CLP] | spécifique | | terme) |
| | | | | | (LCS) | | |
| Eau | 50 - 100 | Aucune donnée | 231-791-2 | Aucune donnée | - | - | - |
| 7732-18-5 | | disponible | | disponible | | | |
| Secret industriel | 5 - 10 | Aucune donnée | Non | Aucune donnée | - | - | - |
| | | disponible | répertorié | disponible | | | |
| Antibodies | 1 - 2.5 | Aucune donnée | - | Aucune donnée | - | - | - |
| NO-CAS-81 | | disponible | | disponible | | | |
| Secret industriel | 0.3 - 0.99 | Aucune donnée | Répertorié | Aucune donnée | - | - | - |
| | | disponible | | disponible | | | |
| Secret industriel | 0.1 - | Aucune donnée | Répertorié | Aucune donnée | - | - | - |
| | 0.299 | disponible | | disponible | | | |
| Secret industriel | 0.1 - | Aucune donnée | Répertorié | Aucune donnée | - | - | - |
| | 0.299 | disponible | | disponible | | | |
| Secret industriel | 0.01 - | Aucune donnée | Répertorié | Acute Tox. 2 (H300) | - | - | - |
| | 0.099 | disponible | | Acute Tox. 1 (H310) | | | |
| | | | | (EUH032) | | | |
| | | | | Aquatic Acute 1 (H400) | | | |
| | | | | Aquatic Chronic 1 | | | |
| | | | . | (H410) | | | |
| Secret industriel | 0.01 - | Aucune donnée | Non | Aucune donnée | - | - | - |
| | 0.099 | disponible | répertorié | disponible | | | |
| Secret industriel | 0.001 - | Aucune donnée | Non | Aucune donnée | - | - | - |
| | 0.01 | disponible | répertorié | disponible | | | |
| Secret industriel | < 0.001 | Aucune donnée | Répertorié | Acute Tox. 3 (H301) | Eye Irrit. 2 :: | 100 | 100 |
| | | disponible | | , , | 0.06%<=C<0.6 | | |
| | | | | Acute Tox. 3 (H331) | % | | |
| | | | | Skin Corr. 1B (H314) | | | |
| | | | | Eye Dam. 1 (H318) | C>=0.6% Skin Irrit. 2 :: | | |
| | | | | Skin Sens. 1A (H317) (EUH071) | 0.06%<=C<0.6 | | |
| | | | | Aquatic Acute 1 (H400) | | | |
| | | | | Aquatic Chronic 1 | Skin Sens. 1A | | |
| | | | | (H410) | :: C>=0.0015% | | |
| | | | | (11410) | Eye Dam. 1 :: | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | C>=0.6% | | |

EGHS / FR Page 73 / 120

| | Secret industriel | < 0.001 | Aucune donnée | Non | Aucune donnée | - | - | - |
|---|-------------------|---------|---------------|------------|---------------|---|---|---|
| 1 | | | disponible | répertorié | disponible | | | |

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Aucune information disponible

| Nom chimique | DL50 par voie | DL50 par voie | Inhalation, CL50 - 4 | Inhalation, CL50 - 4 | Inhalation, CL50 - 4 |
|-------------------|---------------|---------------|-------------------------|----------------------|------------------------|
| Trom criminque | orale mg/kg | cutanée mg/kg | heures - | heures - vapeurs - | heures - gaz - ppm |
| | | | poussières/brouillard - | mg/L | 0 11 |
| | | | mg/L | | |
| Eau | 89838.9 | Aucune donnée | Aucune donnée | Aucune donnée | Aucune donnée |
| 7732-18-5 | | disponible | disponible | disponible | disponible |
| Secret industriel | 3000 | 10000 | Inhalation LC50 Rat | >42 | Inhalation LC50 Rat |
| | | | >42 mg/L 1 h (no | | >42 mg/L 1 h (no |
| | | | deaths occurred, | | deaths occurred, |
| | | | aerosol, Source: | | aerosol, Source: |
| | | | ECHA_API) | | ECHA_API) |
| Secret industriel | 8290 | 7940 | Inhalation LC50 Rat | >0.83 | Inhalation LC50 Rat |
| | | | >0.83 mg/L 4 h (no | | >0.83 mg/L 4 h (no |
| | | | deaths occurred, dust, | | deaths occurred, dust, |
| | | | Source: ECHA_API) | | Source: ECHA_API) |
| | | | 0.83 | | |
| Secret industriel | 27 | 20 | Inhalation LC50 Rat | 0.054 - 0.52 | Inhalation LC50 Rat |
| | | | 0.054 - 0.52 mg/L 4 h | | 0.054 - 0.52 mg/L 4 h |
| | | | (dust, Source: | | (dust, Source: |
| | | | ECHA_API) | | ECHA_API) |
| Secret industriel | 37000 | Aucune donnée | Inhalation LC50 Rat | >5.1 | Inhalation LC50 Rat |
| | | disponible | >5.1 mg/L 4 h (no | | >5.1 mg/L 4 h (no |
| | | | deaths occurred, | | deaths occurred, |
| | | | aerosol, Source: | | aerosol, Source: |
| | | | ECHA_API) | | ECHA_API) |
| Secret industriel | 53 | 87.12 | Aucune donnée | Aucune donnée | Aucune donnée |
| | | | disponible | disponible | disponible |

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Transporter la victime à l'air frais.

Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.

Consulter un médecin.

Contact avec la peau En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver la peau

avec de l'eau et du savon.

Ingestion Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

EGHS / FR Page 74/120

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement Moyens d'extinction appropriés

avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucune information disponible. chimiaue

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle. et précautions pour les pompiers

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation Mettre en place une ventilation adaptée.

sans danger

Remarques générales en matière Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

d'hygiène

EGHS / FR Page 75 / 120

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver conformément aux instructions du produit et de l'étiquette.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

| Nom chimique | Union européenne | Autriche | Belgique | Bu | Igarie | Croatie |
|-------------------|---|---|-----------------------------------|----------------|------------------------|-------------------------------------|
| Secret industriel | TWA: 0.1 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m ³ | | 0.3 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m ³ |
| | STEL: 0.3 mg/m ³ | STEL 0.3 mg/m ³ | D* | | 0.1 mg/m ³ | STEL: 0.3 mg/m ³ |
| | * | H* | | | K* | * |
| Secret industriel | - | TWA: 0.05 mg/m ³ | - | | - | - |
| N I : : | 01 | Sh+ | | | | F. 1 |
| Nom chimique | Chypre | République tchèque | Danemark | | stonie | Finlande |
| Secret industriel | CTEL : 0 2 == =:/==2 | TWA: 0.1 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m³ H* | | S+ | TWA: 0.1 mg/m ³ |
| | STEL: 0.3 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³ | Ceiling: 0.3 mg/m ³ | STEL: 0.3 mg/m ³ | | 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ | STEL: 0.3 mg/m ³ iho* |
| | I WA. U. I IIIg/III | U | STEL. 0.3 mg/m² | | 0.3 mg/m² A* | IIIO |
| Nom chimique | France | Allemagne TRGS | Allemagne DFG | | rèce | Hongrie |
| Secret industriel | TWA: 0.1 mg/m ³ | TWA: 0.2 mg/m ³ | TWA: 0.2 mg/m ³ | _ | 0.1 ppm | TWA: 0.1 mg/m ³ |
| | STEL: 0.3 mg/m ³ | | Peak: 0.4 mg/m ³ | | 0.3 mg/m ³ | STEL: 0.3 mg/m ³ |
| | * | | 3. | | 0.1 ppm | |
| | | | | | 0.3 mg/m ³ | |
| Nom chimique | Irlande | Italie MDLPS | Italie AIDII | Le | ttonie | Lituanie |
| Secret industriel | - | - | - | TWA: | 5 mg/m ³ | TWA: 5 mg/m ³ |
| | | | | | | |
| Secret industriel | TWA: 0.1 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m ³ | Ceiling: 0.29 mg/m ³ | | 0.1 mg/m ³ | O* |
| | STEL: 0.3 mg/m ³ | STEL: 0.3 mg/m ³ | Ceiling: 0.11 ppm | | 0.3 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m ³ |
| | Sk* | cute* | D D | _ | \da* | STEL: 0.3 mg/m ³ |
| Nom chimique | Luxembourg | Malte | Pays-Bas | | rvège | Pologne |
| Secret industriel | Peau* | skin* | TWA: 0.1 mg/m ³ | | 0.1 mg/m ³ | STEL: 0.3 mg/m ³ |
| | STEL: 0.3 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³ | STEL: 0.3 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³ | STEL: 0.3 mg/m ³ H* | SIEL: | 0.3 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m³ skóra* |
| Nom chimique | Portugal | Roumanie | Slovaquie | Sic | vénie | Espagne |
| Secret industriel | TWA: 0.1 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m ³ | | 0.1 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m ³ |
| Secret industrier | STEL: 0.3 mg/m ³ | STEL: 0.3 mg/m ³ | K* | | 0.3 mg/m ³ | STEL: 0.3 mg/m ³ |
| | Ceiling: 0.29 mg/m ³ | P* | Ceiling: 0.3 mg/m ³ | | K* | vía dérmica* |
| | Ceiling: 0.11 ppm | , | Coming. o.o mg/m | | | via dominoa |
| | Cutânea* | | | | | |
| Nom chimique | S | uède | Suisse | | | yaume-Uni |
| Secret industriel | | 0.1 mg/m ³ | TWA: 0.2 mg/m | | | A: 0.1 mg/m ³ |
| | Bindande K | (GV: 0.3 mg/m ³ | STEL: 0.4 mg/m | 1 ³ | STE | EL: 0.3 mg/m ³ |
| | | | | | | Sk* |
| Secret industriel | | - | S+ | _ | | - |
| | | | TWA: 0.2 mg/m | | | |
| | | | STEL: 0.4 mg/m |) ³ | | |

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

EGHS / FR Page 76 / 120

Dose dérivée sans effet (DNEL Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection

individuelle

Aucun équipement de protection spécifique exigé. Protection des yeux/du visage

Aucun équipement de protection spécifique exigé. Protection de la peau et du corps

Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. **Protection respiratoire**

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Aspect solution aqueuse

Couleur incolore Odeur Inodore.

Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété Remarques • Méthode Valeurs

Point de fusion / point de

congélation

Aucune donnée disponible

Aucun(e) connu(e)

Point d'ébullition initial et intervalle 100 °C

d'ébullition

Inflammabilité

Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Limites d'inflammabilité dans l'air Aucun(e) connu(e)

Limites supérieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair

Température d'auto-inflammabilité

Température de décomposition

рH

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

7.4

Aucune donnée disponible pH (en solution aqueuse) Viscosité cinématique

Viscosité dynamique Hydrosolubilité Miscible à l'eau

Solubilité(s) Aucune donnée disponible Coefficient de partage Aucune donnée disponible Pression de vapeur Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Densité relative

Aucune donnée disponible Masse volumique apparente Densité de liquide Aucune donnée disponible

Aucune information disponible Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible

Aucun(e) connu(e)

Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

EGHS / FR Page 77 / 120

Bio-Plex Detection Antibody Diluent HB

Date de révision 17-mai-2023

Densité de vapeur

Caractéristiques des particules

Granulométrie Distribution granulométrique Aucune donnée disponible

Aucune information disponible

Aucune information disponible

Aucun(e) connu(e)

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts

mécaniques

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun(e).

Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Evitez tout contact avec les métaux. Ce produit contient de l'azide de sodium. L'azide de sodium peut réagir avec le cuivre, le laiton, le plomb et la soudure dans les systèmes de

tuyauterie pour former des composés explosifs et des gaz toxiques.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

InhalationAucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

EGHS / FR Page 78 / 120

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50, voie cutanée | CL50 par inhalation |
|-------------------|----------------------|--------------------------|-----------------------------|
| Eau | > 90 mL/kg(Rat) | - | - |
| Secret industriel | = 3 g/kg (Rat) | > 10000 mg/kg (Rabbit) | > 42 mg/L (Rat)1 h |
| Secret industriel | = 8290 mg/kg (Rat) | > 7940 mg/kg (Rabbit) | > 0.83 mg/L (Rat) 4 h |
| Secret industriel | = 27 mg/kg (Rat) | = 20 mg/kg(Rabbit) | 0.054 - 0.52 mg/L (Rat) 4 h |
| Secret industriel | = 37000 mg/kg (Rat) | - | > 5.1 mg/L (Rat)4 h |
| Secret industriel | = 53 mg/kg (Rat) | = 87.12 mg/kg (Rabbit) | - |

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Aucune information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

EGHS / FR Page 79 / 120

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

Toxicité pour le milieu aquatique

Contient 0.095 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

inconnue

| Nom chimique | Algues/végétaux | Poisson | Toxicité pour les | Crustacés |
|-------------------|-----------------|------------------------|-------------------|-------------------------|
| | aquatiques | | micro-organismes | |
| Secret industriel | - | LC50: 5560 - 6080mg/L | - | EC50: =1000mg/L (48h, |
| | | (96h, Lepomis | | Daphnia magna) |
| | | macrochirus) | | EC50: 340.7 - 469.2mg/L |
| | | LC50: =12946mg/L (96h, | | (48h, Daphnia magna) |
| | | Lepomis macrochirus) | | |
| | | LC50: 6020 - 7070mg/L | | |
| | | (96h, Pimephales | | |
| | | promelas) | | |
| | | LC50: =7050mg/L (96h, | | |
| | | Pimephales promelas) | | |
| | | LC50: 6420 - 6700mg/L | | |
| | | (96h, Pimephales | | |
| | | promelas) | | |
| | | LC50: 4747 - 7824mg/L | | |
| | | (96h, Oncorhynchus | | |
| | | mykiss) | | |
| Secret industriel | - | LC50: =0.8mg/L (96h, | - | - |
| | | Oncorhynchus mykiss) | | |
| | | LC50: =0.7mg/L (96h, | | |
| | | Lepomis macrochirus) | | |
| | | LC50: =5.46mg/L (96h, | | |
| | | Pimephales promelas) | | |

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

| Nom chimique | Coefficient de partage |
|-------------------|------------------------|
| Secret industriel | 0.7 |

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aucune information disponible.

| Nom chimique | Évaluation PBT et vPvB |
|-------------------|------------------------------------|
| Secret industriel | La substance n'est pas PBT/vPvB |
| Secret industriel | L'évaluation PBT ne s'applique pas |
| Secret industriel | La substance n'est pas PBT/vPvB |

EGHS / FR Page 80 / 120

| Secret industriel | La substance n'est pas PBT/vPvB |
|-------------------|---------------------------------|
| Secret industriel | La substance n'est pas PBT/vPvB |

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales. Rincer fréquemment les tuyaux à l'eau si vous jetez des solutions contenant de l'azide de sodium dans les systèmes de canalisations métalliques.

Emballages contaminés

Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

<u>IMDG</u>

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

RID

14.1 Numéro ONU non réglementé
14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EGHS / FR Page 81 / 120

Dispositions spéciales

Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

| Nom chimique | Numéro RG, France | Titre |
|-------------------|-------------------|-------|
| Secret industriel | RG 78 | - |
| | | |

Allemagne

Classe de danger pour le milieu légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1) aquatique (WGK)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

| Nom chimique | Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII | Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV |
|---------------------|---|--|
| Secret industriel - | 75. | - |

Polluants organiques persistants

non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non applicable

Nom chimique

| OL Troduits Triytopharmaccutiques (Tromzeos/OL) | | |
|--|--|--|
| Agent phytosanitaire | | |
| | | |
| Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 | | |
| (BPR) | | |
| Type de produits 1 : Hygiène humaine | | |
| Type de produits 2 : Désinfectants et produits algicides | | |
| non destinés à l'application directe sur des êtres humains | | |
| ou des animaux Type de produits 4 : Surfaces en contact | | |
| avec les denrées alimentaires et les aliments pour | | |
| | | |

LIF - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CF)

animaux Type de produits 6 : Protection des produits pendant le stockage Type de produits 11 : Produits de

EGHS / FR Page 82/120

protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication Type de produits 12 : Produits anti-biofilm Type de produits 13 : Produits de protection des fluides de travail ou de coupe

Inventaires internationaux Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »

| Méthode de classification | | | | | |
|---|-------------------|--|--|--|--|
| Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP] | Méthode utilisée | | | | |
| Toxicité aiguë par voie orale | Méthode de calcul | | | | |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | Méthode de calcul | | | | |
| Toxicité aiguë par inhalation - gaz | Méthode de calcul | | | | |
| Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs | Méthode de calcul | | | | |
| Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard | Méthode de calcul | | | | |
| Corrosion/irritation cutanée | Méthode de calcul | | | | |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Méthode de calcul | | | | |
| Sensibilisation respiratoire | Méthode de calcul | | | | |
| Sensibilisation cutanée | Méthode de calcul | | | | |
| Mutagénicité | Méthode de calcul | | | | |
| Cancérogénicité | Méthode de calcul | | | | |
| Toxicité pour la reproduction | Méthode de calcul | | | | |
| STOT - exposition unique | Méthode de calcul | | | | |
| STOT - exposition répétée | Méthode de calcul | | | | |
| Toxicité aquatique aiguë | Méthode de calcul | | | | |
| Toxicité aquatique chronique | Méthode de calcul | | | | |
| Danger par aspiration | Méthode de calcul | | | | |
| Ozone | Méthode de calcul | | | | |

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

EGHS / FR Page 83 / 120

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Remarque sur la révision Reformatage et mise à jour des informations existantes

Date de révision 17-mai-2023

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

EGHS / FR Page 84 / 120



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 17-mai-2023 Numéro de révision 1.3

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Bio-Plex Sample Diluent Nom du produit

Numéro (s) de catalogue 10014641, 9704423, 9703895, 171305043, 10022628, 10041561, 12005851

non applicable **Nanoforms**

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Siège social **Fabricant** Bio-Rad Laboratories Inc. Bio-Rad Laboratories, Life Science Group Bio-Rad

1000 Alfred Nobel Drive 2000 Alfred Nobel Drive Hercules, CA 94547 Hercules, California 94547

USA USA Entité légale / adresse de contact

3 bld Raymond Poincaré 92430 Marnes-la-Coquette

France

Bio-Rad Laboratories N.V

Winninglaan 3 BE-9140 Temse Belgique

Bio-Rad Laboratories AG

Pra Rond 23 1785 Cressier FR

Suisse

Pour plus d'informations, contacter

00 800 00 246723 Service technique

> qcfragen@bio-rad.com cts.benelux@bio-rad.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures

sur 24

CHEMTREC France: 33-975181407 CHEMTREC Belgique: 32-28083237 CHEMTREC Suisse: 41-435082011

Tox Info Sussie: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.2. Éléments d'étiquetage

EGHS / FR Page 85 / 120

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] **Mentions de danger**

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.3. Autres dangers

Contient du matériel d'origine animale. (Bétail).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Le produit ne contient aucune substance considérée comme dangereuse pour la santé à la concentration considérée

| Nom chimique | % massique | Numéro d'enregistrement REACH | CE n° (numéro d'index UE) | Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP] | Limite de concentration spécifique (LCS) | Facteur M | Facteur M (long terme) |
|----------------------------|-----------------|-------------------------------------|---------------------------------|--|---|-----------|------------------------------|
| Eau 7732-18-5 | 50 - 100 | Aucune donnée disponible | 231-791-2 | Aucune donnée disponible | - | - | - |
| Secret industriel | 0.3 - 0.99 | Aucune donnée disponible | Répertorié | Aucune donnée disponible | 1 | - | - |
| HBR 1 Blocker NO-CAS-18 | 0.1 - 0.299 | Aucune donnée disponible | - | Aucune donnée disponible | 1 | - | - |
| Secret industriel | 0.1 - 0.299 | Aucune donnée disponible | Non répertorié | Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H335) Aquatic Chronic 3 (H412) | - | - | - |
| Secret industriel | 0.1 - 0.299 | Aucune donnée disponible | Non répertorié | Aucune donnée disponible | - | - | - |
| Secret industriel | 0.1 - 0.299 | Aucune donnée disponible | Non répertorié | Aucune donnée disponible | - | - | - |
| Secret industriel | 0.1 - 0.299 | Aucune donnée disponible | Répertorié | Aucune donnée disponible | - | - | - |
| Secret industriel | 0.01 - 0.099 | Aucune donnée disponible | Répertorié | Acute Tox. 2 (H300) Acute Tox. 1 (H310) (EUH032) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) | - | - | - |
| Secret industriel | 0.01 - 0.099 | Aucune donnée disponible | Non répertorié | Aucune donnée disponible | - | - | - |

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Aucune information disponible

| Nom chimique | DL50 par voie orale mg/kg | DL50 par voie cutanée mg/kg | Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm |
|--------------|------------------------------|--------------------------------|---|--|--|
| Eau | 89838.9 | Aucune donnée | Aucune donnée | Aucune donnée | Aucune donnée |
| 7732-18-5 | | disponible | disponible | disponible | disponible |

EGHS / FR Page 86 / 120

| Nom chimique | DL50 par voie orale mg/kg | DL50 par voie cutanée mg/kg | Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm |
|-------------------|------------------------------|--------------------------------|--|--|--|
| Secret industriel | 8290 | 7940 | Inhalation LC50 Rat >0.83 mg/L 4 h (no deaths occurred, dust, Source: ECHA_API) 0.83 | >0.83 | Inhalation LC50 Rat >0.83 mg/L 4 h (no deaths occurred, dust, Source: ECHA_API) |
| Secret industriel | 22000 | 20000 | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible |
| Secret industriel | 5700 16000 | Aucune donnée disponible | Inhalation LC50 Rat 320 mg/m³ 4 h (Source: NLM_CIP) | 320 | Inhalation LC50 Rat 320 mg/m³ 4 h (Source: NLM_CIP) |
| Secret industriel | 27 | 20 | Inhalation LC50 Rat 0.054 - 0.52 mg/L 4 h (dust, Source: ECHA_API) | 0.054 - 0.52 | Inhalation LC50 Rat 0.054 - 0.52 mg/L 4 h (dust, Source: ECHA_API) |

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Transporter la victime à l'air frais.

Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.

Consulter un médecin.

Contact avec la peau En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver la peau

avec de l'eau et du savon.

Ingestion Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

EGHS / FR Page 87 / 120

Dangers spécifiques dus au produit Aucune information disponible. chimique

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet **et précautions pour les pompiers** de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuellesMettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Mettre en place une ventilation adaptée.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver conformément aux instructions du produit et de l'étiquette.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

EGHS / FR Page 88 / 120

Limites d'exposition

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

| Nom chimique | Union | européenne | Autriche | Belgique | Bu | Igarie | Croatie |
|--|--|--|---|--|---|---|---|
| Secret industriel | | - | TWA: 1000 mg/m ³ STEL 4000 mg/m ³ | - | | - | - |
| Secret industriel | STEL | : 0.1 mg/m ³ :: 0.3 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m³ STEL 0.3 mg/m³ H* | TWA: 0.1 mg/m³ D* | TWA: (| 0.3 mg/m ³).1 mg/m ³ K* | TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ * |
| Nom chimique | | Chypre | République tchèque | Danemark | Es | tonie | Finlande |
| Secret industriel | | - | - | TWA: 1000 mg/m³ STEL: 2000 mg/m³ average molecular weight of 200-600 | | - | - |
| Secret industriel | TWA | * : 0.3 mg/m ³ : 0.1 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m ³ Ceiling: 0.3 mg/m ³ D* | TWA: 0.1 mg/m³ H* STEL: 0.3 mg/m³ | TWA: (| S+ 0.1 mg/m ³ 0.3 mg/m ³ A* | TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.3 mg/m ³ iho* |
| Nom chimique | F | France | Allemagne TRGS | Allemagne DFG | G | rèce | Hongrie |
| Secret industriel | | - | TWA: 200 mg/m ³ | TWA: 250 mg/m ³ Peak: 500 mg/m ³ | | - | - |
| Secret industriel | | : 0.1 mg/m ³ :: 0.3 mg/m ³ | TWA: 0.2 mg/m ³ | TWA: 0.2 mg/m ³ Peak: 0.4 mg/m ³ | TWA: (| 0.1 ppm 0.3 mg/m ³ 0.1 ppm 0.3 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.3 mg/m ³ |
| | | | | | | o.o mg/m | |
| Nom chimique | | Irlande | Italie MDLPS | Italie AIDII | Le | ttonie | Lituanie |
| Nom chimique Secret industriel | TWA: | Irlande : 0.1 mg/m³ :: 0.3 mg/m³ Sk* | Italie MDLPS TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ cute* | Italie AIDII Ceiling: 0.29 mg/m³ Ceiling: 0.11 ppm | Le TWA: (STEL: | | Lituanie O* TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ |
| Secret industriel Nom chimique | TWA: STEL | : 0.1 mg/m ³ :: 0.3 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.3 mg/m ³ | Ceiling: 0.29 mg/m³ Ceiling: 0.11 ppm Pays-Bas | Le TWA: (STEL: A | ttonie 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ Nda* rvège | O* TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ Pologne |
| Nom chimique Secret industriel | TWA: STEL Lux STEL TWA: | : 0.1 mg/m³ : 0.3 mg/m³ Sk* cembourg Peau* : 0.3 mg/m³ : 0.1 mg/m³ | TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ cute* Malte skin* STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ | Ceiling: 0.29 mg/m³ Ceiling: 0.11 ppm Pays-Bas TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ H* | Le TWA: (STEL: A No TWA: (STEL: | ttonie 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ oda* rvège 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ | O* TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ Pologne STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ skóra* |
| Nom chimique Secret industriel Nom chimique | TWA: STEL Lux STEL TWA: | : 0.1 mg/m³ : 0.3 mg/m³ Sk* kembourg Peau* : 0.3 mg/m³ | TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ cute* Malte skin* STEL: 0.3 mg/m³ | Ceiling: 0.29 mg/m³ Ceiling: 0.11 ppm Pays-Bas TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ H* Slovaquie | Le TWA: (STEL: No TWA: (STEL: STEL: | ttonie 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ oda* rvège 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ | O* TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ Pologne STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ |
| Nom chimique Secret industriel Nom chimique Secret industriel Secret industriel | TWA: STEL Lux STEL TWA: | : 0.1 mg/m³ : 0.3 mg/m³ Sk* kembourg Peau* : 0.3 mg/m³ : 0.1 mg/m³ Portugal | TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ cute* Malte skin* STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ Roumanie | Ceiling: 0.29 mg/m³ Ceiling: 0.11 ppm Pays-Bas TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ H* Slovaquie TWA: 1000 mg/m³ | Le TWA: (STEL: / No TWA: (STEL: SIc TWA: 1 STEL: 8 | ttonie 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ oda* rvège 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ ovénie 000 mg/m³ 000 mg/m³ | O* TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ Pologne STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ skóra* Espagne |
| Nom chimique Secret industriel Nom chimique | TWA: STEL TWA: P TWA: STEL Ceiling Ceiling | : 0.1 mg/m³ : 0.3 mg/m³ Sk* cembourg Peau* : 0.3 mg/m³ : 0.1 mg/m³ | TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ cute* Malte skin* STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ | Ceiling: 0.29 mg/m³ Ceiling: 0.11 ppm Pays-Bas TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ H* Slovaquie | Le TWA: (STEL: No TWA: (STEL: Slo TWA: 1 STEL: 8 TWA: (STEL: 8 | ttonie 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ oda* rvège 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ ovénie 000 mg/m³ | O* TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ Pologne STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ skóra* Espagne |
| Nom chimique Secret industriel Nom chimique Secret industriel Secret industriel | TWA: STEL TWA: P TWA: STEL Ceiling Ceiling | : 0.1 mg/m³ :: 0.3 mg/m³ Sk* Kembourg Peau* :: 0.3 mg/m³ :: 0.1 mg/m³ Portugal - :: 0.1 mg/m³ :: 0.3 mg/m³ :: 0.3 mg/m³ :: 0.29 mg/m³ g: 0.11 ppm utânea* | TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ cute* Malte skin* STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ Roumanie - TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ | Ceiling: 0.29 mg/m³ Ceiling: 0.11 ppm Pays-Bas TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ H* Slovaquie TWA: 1000 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ K* | Le TWA: (STEL: No TWA: (STEL: Slo TWA: 1 STEL: 8 TWA: (STEL: 8 | ttonie 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ vda* rvège 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ vvénie 000 mg/m³ 0.1 mg/m³ 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ K* | O* TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ Pologne STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ skóra* Espagne - TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ |
| Nom chimique Secret industriel Nom chimique Secret industriel Secret industriel Secret industriel | TWA: STEL TWA: P TWA: STEL Ceiling Ceiling | : 0.1 mg/m³ :: 0.3 mg/m³ Sk* Kembourg Peau* :: 0.3 mg/m³ :: 0.1 mg/m³ Portugal - :: 0.1 mg/m³ :: 0.3 mg/m³ :: 0.3 mg/m³ :: 0.29 mg/m³ g: 0.11 ppm utânea* | TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ cute* Malte skin* STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ Roumanie - TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ P* | Ceiling: 0.29 mg/m³ Ceiling: 0.11 ppm Pays-Bas TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ H* Slovaquie TWA: 1000 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ K* Ceiling: 0.3 mg/m³ | Le TWA: (STEL: A No TWA: (STEL: Slo TWA: 1 STEL: 8 TWA: (STEL: 4 | ttonie 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ vda* rvège 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ vvénie 000 mg/m³ 0.1 mg/m³ 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ K* | O* TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ Pologne STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ skóra* Espagne - TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ vía dérmica* |

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

EGHS / FR Page 89 / 120

Protection des yeux/du visage Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Aucun équipement de protection spécifique exigé. Protection de la peau et du corps

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

solution aqueuse Aspect

Couleur Odeur Inodore.

Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété Valeurs Remarques • Méthode

Point de fusion / point de

congélation

Inflammabilité

Point d'ébullition initial et intervalle 100 °C

d'ébullition

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair

Température d'auto-inflammabilité Température de décomposition

pН

7.4 pH (en solution aqueuse)

Viscosité cinématique Viscosité dynamique

Hvdrosolubilité

Solubilité(s) Coefficient de partage

Pression de vapeur Densité relative Masse volumique apparente Densité de liquide

Densité de vapeur

Caractéristiques des particules Granulométrie

Distribution granulométrique

incolore

0 °C

Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible

Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Aucune donnée disponible Aucune information disponible

Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Miscible à l'eau

Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune information disponible

Aucun(e) connu(e)

Aucune information disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

EGHS / FR Page 90 / 120

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts

Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Evitez tout contact avec les métaux. Ce produit contient de l'azide de sodium. L'azide de sodium peut réagir avec le cuivre, le laiton, le plomb et la soudure dans les systèmes de

tuyauterie pour former des composés explosifs et des gaz toxiques.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

| Nom chimique DL50 par voie orale | DL50, voie cutanée | CL50 par inhalation |
|----------------------------------|--------------------|---------------------|
|----------------------------------|--------------------|---------------------|

EGHS / FR Page 91 / 120

| Eau | > 90 mL/kg (Rat) | - | - |
|-------------------|--------------------|-----------------------|-----------------------------|
| Secret industriel | = 8290 mg/kg (Rat) | > 7940 mg/kg (Rabbit) | > 0.83 mg/L (Rat)4 h |
| Secret industriel | = 22 g/kg(Rat) | > 20 g/kg(Rabbit) | - |
| Secret industriel | = 5700 mg/kg (Rat) | - | = 320 mg/m³ (Rat) 4 h |
| | = 16 g/kg (Rat) | | |
| Secret industriel | = 27 mg/kg (Rat) | = 20 mg/kg (Rabbit) | 0.054 - 0.52 mg/L (Rat) 4 h |

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Aucune information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétéeAucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

EGHS / FR Page 92 / 120

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue

Contient 0.095 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

| Nom chimique | Algues/végétaux aquatiques | Poisson | Toxicité pour les micro-organismes | Crustacés |
|-------------------|-------------------------------|---|------------------------------------|-----------|
| Secret industriel | - | LC50: =0.8mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =0.7mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =5.46mg/L (96h, Pimephales promelas) | - | - |

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

| Nom chimique | Coefficient de partage |
|-------------------|------------------------|
| Secret industriel | -0.698 |

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aucune information disponible.

| Nom chimique | Évaluation PBT et vPvB |
|-------------------|------------------------------------|
| Secret industriel | L'évaluation PBT ne s'applique pas |
| Secret industriel | La substance n'est pas PBT/vPvB |
| Secret industriel | La substance n'est pas PBT/vPvB |
| Secret industriel | La substance n'est pas PBT/vPvB |

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales. Rincer fréquemment les tuyaux à l'eau si vous jetez des solutions contenant de l'azide de sodium dans les systèmes de canalisations métalliques.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

EGHS / FR Page 93 / 120

14.1 Numéro UN ou numéro

d'identification

14.2 Désignation officielle de

non réglementé non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le

non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro

non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de

non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le

non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage

non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales

Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro ONU

non réglementé

14.2 Désignation officielle de

non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le

non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage

non réalementé

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro

non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de

non réglementé

transport de l'ONU 14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

non réglementé

14.4 Groupe d'emballage

non réglementé

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

Dispositions spéciales

Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Allemagne

Classe de danger pour le milieu non dangereux pour l'eau (nwg) aquatique (WGK)

Union européenne

EGHS / FR Page 94 / 120 Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non applicable

Inventaires internationaux

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »

| Méthode de classification | |
|---|-------------------|
| Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP] | Méthode utilisée |
| Toxicité aiguë par voie orale | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - gaz | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard | Méthode de calcul |
| Corrosion/irritation cutanée | Méthode de calcul |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation respiratoire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation cutanée | Méthode de calcul |
| Mutagénicité | Méthode de calcul |
| Cancérogénicité | Méthode de calcul |
| Toxicité pour la reproduction | Méthode de calcul |
| STOT - exposition unique | Méthode de calcul |
| STOT - exposition répétée | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique aiguë | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique chronique | Méthode de calcul |
| Danger par aspiration | Méthode de calcul |
| Ozone | Méthode de calcul |

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EGHS / FR Page 95 / 120

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Remarque sur la révision Reformatage et mise à jour des informations existantes

Date de révision 17-mai-2023

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

EGHS / FR Page 96 / 120



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 17-mai-2023 Numéro de révision 1.3

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Bio-Plex Standard Diluent Nom du produit

Numéro (s) de catalogue 9703888, 9704424, 171305042, 171304080M, 10022368, 12005853

non applicable **Nanoforms**

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Siège social **Fabricant**

Bio-Rad Laboratories Inc. Bio-Rad Laboratories, Life Science Group Bio-Rad 1000 Alfred Nobel Drive 2000 Alfred Nobel Drive Hercules, CA 94547 Hercules, California 94547

USA USA Entité légale / adresse de contact

3 bld Raymond Poincaré 92430 Marnes-la-Coquette

France

Bio-Rad Laboratories N.V

Winninglaan 3 BE-9140 Temse Belgique

Bio-Rad Laboratories AG

Pra Rond 23 1785 Cressier FR

Suisse

Pour plus d'informations, contacter

00 800 00 246723 Service technique

> qcfragen@bio-rad.com cts.benelux@bio-rad.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures

sur 24

CHEMTREC France: 33-975181407 CHEMTREC Belgique: 32-28083237

CHEMTREC Suisse: 41-435082011

Tox Info Sussie: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.2. Éléments d'étiquetage

EGHS / FR Page 97 / 120

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] **Mentions de danger**

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.3. Autres dangers

Contient du matériel d'origine animale. (Bétail).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Le produit ne contient aucune substance considérée comme dangereuse pour la santé à la concentration considérée

| Nom chimique | % massique | Numéro d'enregistrement | CE n° (numéro | Classification selon le règlement (CE) | Limite de concentration | Facteur M | Facteur M (long |
|----------------------------|-----------------|-----------------------------|-------------------|--|-------------------------|-----------|--------------------|
| | | RĒACH | d'index UE) | nº 1272/2008 [CLP] | spécifique (LCS) | | terme) |
| Eau 7732-18-5 | 50 - 100 | Aucune donnée disponible | 231-791-2 | Aucune donnée disponible | - | - | - |
| Secret industriel | 20 - 35 | Aucune donnée disponible | Non répertorié | Aucune donnée disponible | - | - | - |
| Secret industriel | 0.3 - 0.99 | Aucune donnée disponible | Répertorié | Aucune donnée disponible | 1 | - | - |
| HBR 1 Blocker NO-CAS-18 | 0.1 - 0.299 | Aucune donnée disponible | - | Aucune donnée disponible | 1 | - | - |
| Secret industriel | 0.01 - 0.099 | Aucune donnée disponible | Non répertorié | Aucune donnée disponible | - | - | - |
| Secret industriel | 0.01 - 0.099 | Aucune donnée disponible | Non répertorié | Aucune donnée disponible | 1 | - | - |
| Secret industriel | 0.01 - 0.099 | Aucune donnée disponible | Répertorié | Aucune donnée disponible | 1 | - | - |
| Secret industriel | 0.01 - 0.099 | Aucune donnée disponible | Répertorié | Acute Tox. 2 (H300) Acute Tox. 1 (H310) (EUH032) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) | - | - | - |

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Aucune information disponible

| Nom chimique | DL50 par voie orale mg/kg | DL50 par voie cutanée mg/kg | Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - | Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm |
|-------------------|------------------------------|--------------------------------|---|--|--|
| | | | mg/L | | |
| Eau | 89838.9 | Aucune donnée | Aucune donnée | Aucune donnée | Aucune donnée |
| 7732-18-5 | | disponible | disponible | disponible | disponible |
| Secret industriel | 8290 | 7940 | Inhalation LC50 Rat | >0.83 | Inhalation LC50 Rat |
| | | | >0.83 mg/L 4 h (no | | >0.83 mg/L 4 h (no |
| | | | deaths occurred, dust, | | deaths occurred, dust, |
| | | | Source: ECHA_API) | | Source: ECHA_API) |

EGHS / FR Page 98 / 120

| Nom chimique | DL50 par voie orale mg/kg | DL50 par voie cutanée mg/kg | Inhalation, CL50 - 4 heures - | Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - | Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm |
|-------------------|---------------------------|--------------------------------|---|--|---|
| | | | poussières/brouillard - mg/L | mg/L | |
| | | | 0.83 | | |
| Secret industriel | 22000 | 20000 | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible |
| Secret industriel | 5700 16000 | Aucune donnée disponible | Inhalation LC50 Rat 320 mg/m³ 4 h (Source: NLM_CIP) | 320 | Inhalation LC50 Rat 320 mg/m³ 4 h (Source: NLM_CIP) |
| Secret industriel | 27 | 20 | Inhalation LC50 Rat 0.054 - 0.52 mg/L 4 h (dust, Source: ECHA_API) | 0.054 - 0.52 | Inhalation LC50 Rat 0.054 - 0.52 mg/L 4 h (dust, Source: ECHA_API) |

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Transporter la victime à l'air frais.

Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.

Consulter un médecin.

Contact avec la peau En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver la peau

avec de l'eau et du savon.

Ingestion Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucune information disponible. chimique

5.3. Conseils aux pompiers

EGHS / FR Page 99 / 120

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet **et précautions pour les pompiers** de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation

sans danger

Mettre en place une ventilation adaptée.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver conformément aux instructions du produit et de l'étiquette.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites

d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

EGHS / FR Page 100 / 120

| Nom chimique | Union européenne | Autriche | Belgique | Bu | Igarie | Croatie |
|-------------------|--|--|---|---------|--|---|
| Secret industriel | - | TWA: 1000 mg/m ³ STEL 4000 mg/m ³ | - | | - | - |
| Secret industriel | TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.3 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m ³ STEL 0.3 mg/m ³ H* | TWA: 0.1 mg/m ³ D* | TWA: (| 0.3 mg/m ³ 0.1 mg/m ³ K* | TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.3 mg/m ³ * |
| Nom chimique | Chypre | République tchèque | Danemark | Es | stonie | Finlande |
| Secret industriel | - | - | TWA: 1000 mg/m³ STEL: 2000 mg/m³ average molecular weight of 200-600 | | - | - |
| Secret industriel | * STEL: 0.3 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m³ Ceiling: 0.3 mg/m³ D* | TWA: 0.1 mg/m ³ H* STEL: 0.3 mg/m ³ | TWA: (| S+ 0.1 mg/m ³ 0.3 mg/m ³ A* | TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.3 mg/m ³ iho* |
| Nom chimique | France | Allemagne TRGS | Allemagne DFG | G | rèce | Hongrie |
| Secret industriel | - | TWA: 200 mg/m ³ | TWA: 250 mg/m ³ Peak: 500 mg/m ³ | | - | - |
| Secret industriel | TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.3 mg/m ³ * | TWA: 0.2 mg/m ³ | TWA: 0.2 mg/m ³ Peak: 0.4 mg/m ³ | TWA: (| 0.1 ppm 0.3 mg/m ³ : 0.1 ppm 0.3 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.3 mg/m ³ |
| Nom chimique | Irlande | Italie MDLPS | Italie AIDII | Le | ttonie | Lituanie |
| Secret industriel | TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ Sk* | TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.3 mg/m ³ cute* | Ceiling: 0.29 mg/m³ Ceiling: 0.11 ppm | STEL: | 0.1 mg/m ³ 0.3 mg/m ³ Ada* | O* TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ |
| Nom chimique | Luxembourg | Malte | Pays-Bas | No | rvège | Pologne |
| Secret industriel | Peau* STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ | skin* STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ | TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ H* | STEL: | 0.1 mg/m ³ 0.3 mg/m ³ | STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ skóra* |
| Nom chimique | Portugal | Roumanie | Slovaquie | | vénie | Espagne |
| Secret industriel | - | - | TWA: 1000 mg/m ³ | STEL: 8 | 000 mg/m ³ 000 mg/m ³ | - |
| Secret industriel | TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ Ceiling: 0.29 mg/m Ceiling: 0.11 ppm Cutânea* | | TWA: 0.1 mg/m³ K* Ceiling: 0.3 mg/m³ | STEL: | 0.1 mg/m³ 0.3 mg/m³ K* | TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ vía dérmica* |
| Nom chimique | Suède | | Suisse | | Ro | yaume-Uni |
| Secret industriel | - | | TWA: 500 mg/m ³ | | - | |
| Secret industriel | | : 0.1 mg/m³ KGV: 0.3 mg/m³ | | | | A: 0.1 mg/m³ EL: 0.3 mg/m³ Sk* |

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Aucun équipement de protection spécifique exigé.

EGHS / FR Page 101/120

Bio-Plex Standard Diluent Date de révision 17-mai-2023

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

Aucun(e) connu(e)

Aucune information disponible

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Aspect solution aqueuse

Couleur incolore Odeur Inodore.

Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété Remarques • Méthode Valeurs

Aucune donnée disponible

Point de fusion / point de Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

congélation

Point d'ébullition initial et intervalle 100 °C

d'ébullition

Point d'éclair

Inflammabilité Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Limites d'inflammabilité dans l'air Limites supérieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible

Température de décomposition

7.4

pH (en solution aqueuse) Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Viscosité cinématique Viscosité dynamique Aucune donnée disponible

Hydrosolubilité

Miscible à l'eau Solubilité(s) Aucune donnée disponible

Coefficient de partage Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Pression de vapeur Densité relative Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Masse volumique apparente Densité de liquide

Densité de vapeur

Caractéristiques des particules

Granulométrie

Aucune information disponible Distribution granulométrique Aucune information disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

EGHS / FR Page 102 / 120

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts

Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Evitez tout contact avec les métaux. Ce produit contient de l'azide de sodium. L'azide de sodium peut réagir avec le cuivre, le laiton, le plomb et la soudure dans les systèmes de tuyauterie pour former des composés explosifs et des gaz toxiques.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

IngestionAucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50, voie cutanée | CL50 par inhalation |
|--------------|---------------------|--------------------|---------------------|
| Eau | > 90 mL/kg (Rat) | - | - |
| | | | |

EGHS / FR Page 103/120

| Secret industriel | = 8290 mg/kg (Rat) | > 7940 mg/kg (Rabbit) | > 0.83 mg/L (Rat)4 h |
|-------------------|-------------------------------------|-----------------------|-----------------------------|
| Secret industriel | = 22 g/kg(Rat) | > 20 g/kg(Rabbit) | - |
| Secret industriel | = 5700 mg/kg(Rat) = 16 g/kg(Rat) | - | = 320 mg/m³ (Rat) 4 h |
| Secret industriel | = 27 mg/kg (Rat) | = 20 mg/kg(Rabbit) | 0.054 - 0.52 mg/L (Rat) 4 h |

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Aucune information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

Toxicité pour le milieu aquatique

inconnue

Contient 0.018 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

EGHS / FR Page 104/120

| Nom chimique | Algues/végétaux | Poisson | Toxicité pour les | Crustacés |
|-------------------|-----------------|-----------------------|-------------------|-----------|
| | aquatiques | | micro-organismes | |
| Secret industriel | - | LC50: =0.8mg/L (96h, | - | - |
| | | Oncorhynchus mykiss) | | |
| | | LC50: =0.7mg/L (96h, | | |
| | | Lepomis macrochirus) | | |
| | | LC50: =5.46mg/L (96h, | | |
| | | Pimephales promelas) | | |

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

| Nom chimique | Coefficient de partage | |
|-------------------|------------------------|--|
| Secret industriel | -0.698 | |

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aucune information disponible.

| Nom chimique | Évaluation PBT et vPvB | | |
|-------------------|------------------------------------|--|--|
| Secret industriel | L'évaluation PBT ne s'applique pas | | |
| Secret industriel | La substance n'est pas PBT/vPvB | | |
| Secret industriel | La substance n'est pas PBT/vPvB | | |

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales. Rincer fréquemment les tuyaux à l'eau si vous jetez des solutions contenant de l'azide de sodium dans les systèmes de canalisations métalliques.

métalliques.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

EGHS / FR Page 105 / 120

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

RID

14.1 Numéro ONU non réglementé14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé
 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

<u>ADR</u>

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé
 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Allemagne

Classe de danger pour le milieu non dangereux pour l'eau (nwg) aquatique (WGK)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

EGHS / FR Page 106/120

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non applicable

Inventaires internationaux

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique

Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »

| Méthode de classification | |
|---|-------------------|
| | haza i en z |
| Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP] | Méthode utilisée |
| Toxicité aiguë par voie orale | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - gaz | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard | Méthode de calcul |
| Corrosion/irritation cutanée | Méthode de calcul |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation respiratoire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation cutanée | Méthode de calcul |
| Mutagénicité | Méthode de calcul |
| Cancérogénicité | Méthode de calcul |
| Toxicité pour la reproduction | Méthode de calcul |
| STOT - exposition unique | Méthode de calcul |
| STOT - exposition répétée | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique aiguë | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique chronique | Méthode de calcul |
| Danger par aspiration | Méthode de calcul |
| Ozone | Méthode de calcul |

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

EGHS / FR Page 107 / 120

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Remarque sur la révision Reformatage et mise à jour des informations existantes

Date de révision 17-mai-2023

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

EGHS / FR Page 108/120



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 17-mai-2023 Numéro de révision 1.3

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Streptavidin-PE

Numéro (s) de catalogue 171304501, 9704418, 9703887, 9703897

Nanoforms non applicable

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandéeSubstances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Siège social Fabricant

Bio-Rad Laboratories Inc.

Bio-Rad Laboratories, Life Science Group
Bio-Rad
1000 Alfred Nobel Drive
2000 Alfred Nobel Drive
3 bld Ra
Hercules, CA 94547
Hercules, California 94547
92430 M

USA USA

cant Entité légale / adresse de contact

3 bld Raymond Poincaré
 92430 Marnes-la-Coquette

France

Bio-Rad Laboratories N.V

Winninglaan 3 BE-9140 Temse Belgique

Bio-Rad Laboratories AG

Pra Rond 23 1785 Cressier FR

Suisse

Pour plus d'informations, contacter

Service technique 00 800 00 246723

qcfragen@bio-rad.com cts.benelux@bio-rad.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures CHEMTREC France: 33-975181407 sur 24 CHEMTREC Belgique: 32-28083237

CHEMTREC Belgique: 32-28083237 CHEMTREC Suisse: 41-435082011

Tox Info Sussie: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.2. Éléments d'étiquetage

EGHS / FR Page 109/120

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Le produit ne contient aucune substance considérée comme dangereuse pour la santé à la concentration considérée

| Nom chimique | % massique | Numéro d'enregistrement REACH | CE n° (numéro d'index UE) | Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP] | Limite de concentration spécifique (LCS) | Facteur M | Facteur M (long terme) |
|---------------------|-----------------|-------------------------------------|---------------------------------|--|---|-----------|------------------------------|
| Eau 7732-18-5 | 50 - 100 | Aucune donnée disponible | 231-791-2 | Aucune donnée disponible | - | - | - |
| Secret industriel | 0.3 - 0.99 | Aucune donnée disponible | Répertorié | Aucune donnée disponible | 1 | - | - |
| Secret industriel | 0.1 - 0.299 | Aucune donnée disponible | Répertorié | Aucune donnée disponible | 1 | - | - |
| Secret industriel | 0.1 - 0.299 | Aucune donnée disponible | Répertorié | Aucune donnée disponible | 1 | - | - |
| Secret industriel | 0.01 - 0.099 | Aucune donnée disponible | Répertorié | Acute Tox. 2 (H300) Acute Tox. 1 (H310) (EUH032) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) | - | - | - |
| Avidin 9013-20-1 | 0.01 - 0.099 | Aucune donnée disponible | - | Aucune donnée disponible | - | - | - |

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Aucune information disponible

| Nom chimique | DL50 par voie orale mg/kg | DL50 par voie cutanée mg/kg | Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm |
|-------------------|------------------------------|--------------------------------|--|--|--|
| Eau | 89838.9 | Aucune donnée | Aucune donnée | Aucune donnée | Aucune donnée |
| 7732-18-5 | | disponible | disponible | disponible | disponible |
| Secret industriel | 3000 | 10000 | Inhalation LC50 Rat >42 mg/L 1 h (no deaths occurred, aerosol, Source: ECHA_API) | >42 | Inhalation LC50 Rat >42 mg/L 1 h (no deaths occurred, aerosol, Source: ECHA_API) |
| Secret industriel | 8290 | 7940 | Inhalation LC50 Rat >0.83 mg/L 4 h (no deaths occurred, dust, Source: ECHA_API) | >0.83 | Inhalation LC50 Rat >0.83 mg/L 4 h (no deaths occurred, dust, Source: ECHA_API) |

EGHS / FR Page 110/120

| Nom chimique | DL50 par voie orale mg/kg | DL50 par voie cutanée mg/kg | Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm |
|-------------------|------------------------------|--------------------------------|---|--|---|
| | | | 0.83 | | |
| Secret industriel | 27 | 20 | Inhalation LC50 Rat 0.054 - 0.52 mg/L 4 h (dust, Source: ECHA_API) | 0.054 - 0.52 | Inhalation LC50 Rat 0.054 - 0.52 mg/L 4 h (dust, Source: ECHA_API) |

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Transporter la victime à l'air frais.

Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.

Consulter un médecin.

Contact avec la peau En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver la peau

avec de l'eau et du savon.

Ingestion Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucune information disponible. chimique

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet **et précautions pour les pompiers** de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

EGHS / FR Page 111 / 120

Streptavidin-PE Date de révision 17-mai-2023

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuellesMettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation Mettre en place

sans danger

Mettre en place une ventilation adaptée.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservationConserver conformément aux instructions du produit et de l'étiquette.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques

(RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites

d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

| Nom chimique | Union européenne | Autriche | Belgique | Bulgarie | Croatie |
|-------------------|--|--|----------------------|---|---|
| Secret industriel | TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ * | TWA: 0.1 mg/m ³ STEL 0.3 mg/m ³ H* | TWA: 0.1 mg/m³ D* | STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ K* | TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.3 mg/m ³ |
| Nom chimique | Chypre | République tchèque | Danemark | Estonie | Finlande |

EGHS / FR Page 112/120

| 1 | 1 | 1 | | | |
|---------------------------------|--|---|---|--|---|
| * | | TWA: 0.1 mg/m ³ | | • . | TWA: 0.1 mg/m ³ |
| STEL: 0.3 mg/m ³ | Ceiling: 0.3 mg/m ³ | H* | TWA: (| 0.1 mg/m ³ | STEL: 0.3 mg/m ³ |
| TWA: 0.1 mg/m ³ | D* | STEL: 0.3 mg/m ³ | STEL: | 0.3 mg/m ³ | iho* |
| | | | | A* | |
| France | Allemagne TRGS | Allemagne DFG | G | rèce | Hongrie |
| TWA: 0.1 mg/m ³ | TWA: 0.2 mg/m ³ | TWA: 0.2 mg/m ³ | TWA: | 0.1 ppm | TWA: 0.1 mg/m ³ |
| STEL: 0.3 mg/m ³ | | Peak: 0.4 mg/m ³ | TWA: (| 0.3 mg/m ³ | STEL: 0.3 mg/m ³ |
| * | | | STEL: | 0.1 ppm | Ŭ |
| | | | | | |
| Irlande | Italie MDLPS | Italie AIDII | Le | ttonie | Lituanie |
| - | - | - | TWA: | 5 mg/m ³ | TWA: 5 mg/m ³ |
| | | | | _ | _ |
| TWA: 0.1 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m ³ | Ceiling: 0.29 mg/m ³ | TWA: (| 0.1 mg/m ³ | O* |
| STEL: 0.3 mg/m ³ | STEL: 0.3 mg/m ³ | Ceiling: 0.11 ppm | STEL: | 0.3 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m ³ |
| Sk* | cute* | | A | \da* | STEL: 0.3 mg/m ³ |
| Luxembourg | Malte | Pays-Bas | No | rvège | Pologne |
| Peau* | skin* | TWA: 0.1 mg/m ³ | TWA: (| 0.1 mg/m ³ | STEL: 0.3 mg/m ³ |
| STEL: 0.3 mg/m ³ | STEL: 0.3 mg/m ³ | STEL: 0.3 mg/m ³ | STEL: | 0.3 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m ³ |
| TWA: 0.1 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m ³ | H* | | · · | skóra* |
| Portugal | Roumanie | Slovaquie | Slo | vénie | Espagne |
| TWA: 0.1 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m ³ | TWA: (| 0.1 mg/m ³ | TWA: 0.1 mg/m ³ |
| STEL: 0.3 mg/m ³ | STEL: 0.3 mg/m ³ | K* | | | STEL: 0.3 mg/m ³ |
| Ceiling: 0.29 mg/m ³ | P* | Ceiling: 0.3 mg/m ³ | | K* | vía dérmica* |
| | | | | | |
| Cutânea* | | | | | |
| 5 | Suède | Suisse | | Ro | yaume-Uni |
| NGV: | 0.1 mg/m ³ | TWA: 0.2 mg/m | 3 | TW | A: 0.1 mg/m ³ |
| | | | | :L: 0.3 mg/m ³ | |
| | | J | | | Sk* |
| | TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ * Irlande - TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ StEL: 0.3 mg/m³ StEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ Portugal TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ Ceiling: 0.29 mg/m³ Ceiling: 0.11 ppm Cutânea* STEL: STEL | TWA: 0.1 mg/m³ D* France Allemagne TRGS TWA: 0.1 mg/m³ TWA: 0.2 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ Cute* STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ Ceiling: 0.29 mg/m³ Ceiling: 0.29 mg/m³ Ceiling: 0.11 ppm P* | STEL: 0.3 mg/m³ Ceiling: 0.3 mg/m³ H* TWA: 0.1 mg/m³ Allemagne TRGS Allemagne DFG TWA: 0.1 mg/m³ TWA: 0.2 mg/m³ TWA: 0.2 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.2 mg/m³ Peak: 0.4 mg/m³ Peak: 0.4 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ Ceiling: 0.29 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ Ceiling: 0.11 ppm Luxembourg Malte Pays-Bas Peau* STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ Ceiling: 0.29 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ K* Ceiling: 0.29 mg/m³ Ceiling: 0.3 mg/m³ Ceiling: 0.3 mg/m³ Ceiling: 0.11 ppm Ceiling: 0.3 mg/m³ TWA: 0.2 mg/m³ | STEL: 0.3 mg/m³ Ceiling: 0.3 mg/m³ H* TWA: 0.1 mg/m³ TWA: 0.2 mg/m³ TWA: 0.3 mg/m³ TWA: 0.3 mg/m³ TWA: 0.2 mg/m³ | STEL: 0.3 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³ Ceiling: 0.3 mg/m³ D* H* STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ A* TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ A* France Allemagne TRGS Allemagne DFG Grèce TWA: 0.1 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.1 ppm STEL: 0.1 ppm STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ STEL: 0.3 mg/m³ Ceiling: 0.11 ppm STEL: 0.3 mg/m³ STEL: |

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection respiratoireAucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.
En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

EGHS / FR Page 113 / 120

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide solution aqueuse **Aspect**

Couleur incolore Odeur Inodore.

Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété <u>Valeurs</u> Remarques • Méthode

Point de fusion / point de °C

congélation

Point d'ébullition initial et intervalle 100 °C

d'ébullition

Inflammabilité Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures

d'inflammabilité ou d'explosivité Limites inférieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair

Température d'auto-inflammabilité

Température de décomposition

Ha

pH (en solution aqueuse)

Viscosité cinématique Viscosité dynamique

Hydrosolubilité

Solubilité(s) Coefficient de partage Pression de vapeur Densité relative

Masse volumique apparente Densité de liquide

Densité de vapeur Caractéristiques des particules

Granulométrie

Distribution granulométrique

Aucun(e) connu(e)

Aucune information disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

7.4 Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Miscible à l'eau Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Aucune information disponible Aucune information disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e). mécaniques Sensibilité aux décharges Aucun(e).

électrostatiques

EGHS / FR Page 114/120

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses

Evitez tout contact avec les métaux. Ce produit contient de l'azide de sodium. L'azide de sodium peut réagir avec le cuivre, le laiton, le plomb et la soudure dans les systèmes de

tuyauterie pour former des composés explosifs et des gaz toxiques.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50, voie cutanée | CL50 par inhalation |
|-------------------|---------------------|--------------------------|-----------------------------|
| Eau | > 90 mL/kg (Rat) | - | - |
| Secret industriel | = 3 g/kg (Rat) | > 10000 mg/kg (Rabbit) | > 42 mg/L (Rat) 1 h |
| Secret industriel | = 8290 mg/kg (Rat) | > 7940 mg/kg (Rabbit) | > 0.83 mg/L (Rat) 4 h |
| Secret industriel | = 27 mg/kg (Rat) | = 20 mg/kg (Rabbit) | 0.054 - 0.52 mg/L (Rat) 4 h |

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation Aucune information disponible. **oculaire**

EGHS / FR Page 115/120

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue

Contient 0.02 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

| Nom chimique | Algues/végétaux aquatiques | Poisson | Toxicité pour les micro-organismes | Crustacés |
|-------------------|----------------------------|------------------------|------------------------------------|-------------------------|
| Secret industriel | aquatiques | LC50: 5560 - 6080mg/L | Thioro-organismes | EC50: =1000mg/L (48h, |
| Secret industrier | - | (96h, Lepomis | <u>-</u> | Daphnia magna) |
| | | macrochirus) | | EC50: 340.7 - 469.2mg/L |
| | | , | | |
| | | LC50: =12946mg/L (96h, | | (48h, Daphnia magna) |
| | | Lepomis macrochirus) | | |
| | | LC50: 6020 - 7070mg/L | | |
| | | (96h, Pimephales | | |
| | | promelas) | | |
| | | LC50: =7050mg/L (96h, | | |
| | | Pimephales promelas) | | |
| | | LC50: 6420 - 6700mg/L | | |
| | | (96h, Pimephales | | |
| | | promelas) | | |
| | | LC50: 4747 - 7824mg/L | | |
| | | (96h, Oncorhynchus | | |
| | | mykiss) | | 1 |

EGHS / FR Page 116/120

| Secret industriel | LC50: =0.8mg/L (96h, | _ | _ |
|-------------------|--------------------------|---|---|
| Coolet madeline | Oncorhynchus mykiss) | | |
| | LC50: =0.7mg/L (96h, | | |
| | Lepomis macrochirus) | | |
| | LC50: =5.46mg/L (96h, | | |
| | Pimephales promelas) | | |

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aucune information disponible.

| Nom chimique | Évaluation PBT et vPvB |
|-------------------|------------------------------------|
| Secret industriel | La substance n'est pas PBT/vPvB |
| Secret industriel | L'évaluation PBT ne s'applique pas |
| Secret industriel | La substance n'est pas PBT/vPvB |

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales. Rincer fréquemment les tuyaux à l'eau si vous jetez des solutions contenant de l'azide de sodium dans les systèmes de canalisations métalliques.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable

EGHS / FR Page 117 / 120

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

RID

14.1 Numéro ONU non réglementé
14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé
 14.5 Dangers pour l'environnement non applicable
 14.6 Précoutions particulières à prondre por l'utilisateur

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

| Nom chimique | Numéro RG, France | Titre |
|-------------------|-------------------|-------|
| Secret industriel | RG 78 | - |
| | | |

Allemagne

Classe de danger pour le milieu non dangereux pour l'eau (nwg) aquatique (WGK)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit

EGHS / FR Page 118/120

Polluants organiques persistants

non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non applicable

ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

| Nom chimique | UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE) |
|---------------------|--|
| Secret industriel - | Agent phytosanitaire |
| | |
| | |
| Nom chimique | Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 |
| Nom chimique | Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR) |

Inventaires internationaux

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »

| Méthode de classification | |
|---|-------------------|
| Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP] | Méthode utilisée |
| Toxicité aiguë par voie orale | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - gaz | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard | Méthode de calcul |
| Corrosion/irritation cutanée | Méthode de calcul |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation respiratoire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation cutanée | Méthode de calcul |
| Mutagénicité | Méthode de calcul |
| Cancérogénicité | Méthode de calcul |
| Toxicité pour la reproduction | Méthode de calcul |
| STOT - exposition unique | Méthode de calcul |
| STOT - exposition répétée | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique aiguë | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique chronique | Méthode de calcul |
| Danger par aspiration | Méthode de calcul |
| Ozone | Méthode de calcul |

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

EGHS / FR Page 119/120

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Remarque sur la révision Reformatage et mise à jour des informations existantes

Date de révision 17-mai-2023

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

EGHS / FR Page 120/120